

**CHAPTER 12****MISCELLANEOUS CEREMONIAL****SECTION 1****STREET LINING****GENERAL**

1. The number of personnel required to line a route is dependent on the length of the route allotted to unit and the interval allowed between service personnel required. The following formula allows you to calculate the number of personnel required:

$$\frac{\text{Distance to be lined (paces)} \times 2}{\text{Interval (in paces)}} = \text{Total number of personnel}$$

2. Arms may be carried by units lining the street.

3. Colours may be carried in accordance with Chapter 13, Annex A to A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF.

4. Bands must not be placed at points where traffic is uncontrolled. They shall be positioned opposite the Colour party when circumstances permit. Otherwise, they should be positioned conveniently where a side street opens into the route of the procession. The leading rank shall be in line with other personnel lining the route. The bands formation may be adjusted to fit the depth of the space available.

**DEFINITIONS**

5. **Near End.** The end of the unit from which the procession will approach.

6. **Far End.** The end of the unit farthest away from the direction of the procession's approach.

**STREET LINING**

7. Markers, one for each company, shall be pre-positioned by the chief warrant officer, commencing from the near end of the battalion position, one pace from the curb.

**CHAPITRE 12****CÉRÉMONIES DIVERSES****SECTION 1****FORMATION D'UN CORDON  
LE LONG D'UNE RUE****GÉNÉRALITÉS**

1. Le nombre de militaires nécessaires pour établir un cordon le long d'un itinéraire est fonction de la longueur de la partie de l'itinéraire confiée à une unité et de l'intervalle prévu entre les militaires. La formule suivante permet de calculer le nombre de militaires nécessaires :

$$\frac{\text{Distance à couvrir (en pas)} \times 2}{\text{Intervalle (en pas)}} = \text{Nombre total de militaires}$$

2. Les troupes qui forment un cordon peuvent être en armes.

3. Les unités peuvent porter leurs drapeaux consacrés conformément à l'annexe B du chapitre 13 de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC.

4. On ne doit pas placer les musiques à un endroit où il n'y a pas de contrôle de la circulation. Si les conditions le permettent, les musiques doivent prendre place face à la garde du drapeau consacré. Dans les autres cas, elles doivent occuper un endroit approprié à l'intersection d'une rue secondaire et de la route qu'emprunte le cortège. Le premier rang des musiques doit être en ligne avec le cordon de troupes. On peut modifier la formation des musiques en fonction de l'espace disponible.

**DÉFINITIONS**

5. **Début du secteur.** L'extrémité où le cortège passe devant les premiers éléments de l'unité.

6. **Fin du secteur.** L'extrémité où le cortège passe devant les derniers éléments de l'unité.

**MISE EN PLACE DU CORDON**

7. Avant le déploiement des troupes, l'adjudant-chef met en place un guide par compagnie, en commençant par le début du secteur du bataillon, les guides prenant place à un pas en avant de la bordure de la route.

8. The battalion shall be formed in company blocks (no intervals between platoons), in line, sized and with bayonets fixed (except at funerals). The battalion then shall be marched to the street lining location from the near end, each company being halted on its marker beginning with the rear company of the battalion, in accordance with Table 12-1-1 and Figure 12-1-1.

8. Le bataillon se forme en groupe de compagnie (sans intervalle entre les pelotons) en ligne, par rangs de taille et la baïonnette au canon (sauf dans le cas des funérailles). Le bataillon, dernière compagnie en tête, s'approche ensuite par l'extrémité qui marque le début de son secteur, chaque compagnie s'arrêtant au moment où elle atteint le guide, en commençant par la dernière compagnie, conformément au tableau 12-1-1 et à la figure 12-1-1.

No.	Command	By	Action	Remark
1	Just before reaching his own coy marker, the Coy Comd will move off to his left and halt in the centre of the street, allowing his coy to continue marching until its right flank is one pace past the marker.			
2	COMPANY – HALT	Coy Comd	Coy comes to a halt.	
3	COMPANY ADVANCE, LEFT – TURN	Coy Comd	Coy turns left.	
4	COMPANY WILL FORM TWO RANKS, FORM TWO – RANKS	Coy Comd	Coy forms two ranks.	
5	COMPANY, RIGHT – DRESS	Coy Comd	Coy acts as ordered.	
6	COMPANY, EYES – FRONT	Coy Comd	Coy acts as ordered.	
7	FRONT RANK, BY THE RIGHT, QUICK – MARCH	Coy Comd	The front rank shall march across the road.	
8	FRONT RANK – HALT	Coy Comd	The front rank halts.	
9	COMPANY, RIGHT – TURN	Coy Comd	Coy turns to the right.	
10	COMPANY, TO A ___ PACE INTERVAL, IN TWO SINGLE FILES, QUICK – MARCH	Coy Comd	The first service member of the rear rank wheels into position the required number of paces past the marker, the second member wheels into position the same number of paces past the first, and the remainder carry on in a like manner. The first man of the front rank wheels into position opposite the marker and the remainder carry on as did the rear rank.	See Figure 12-1-1. When arriving in position, each member halts, observes the standard pause, turns to face the centre of the street, covers off the member on the opposite side, dresses on the marker or No. 1 of the front rank, and awaits further orders.

Table 12-1-1 (Sheet 1 of 2) Street Lining

No.	Command	By	Action	Remark
11	COMPANY, ORDER – ARMS	Coy Comd	The coy orders arms.	
12	COMPANY, STAND AT – EASE	Coy Comd	The coy stands at ease.	
13	<p>As the procession approaches, each Coy Comd shall order, __ COY, ATTEN – TION.</p> <p style="text-align: center;"><b>NOTE</b></p> <p style="text-align: center;">See also paragraph 16.</p>			

Table 12-1-1 (Sheet 2 of 2) Street Lining

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
1	Alors qu'il est sur le point d'arriver à la hauteur du guide de sa compagnie, le cmdt de cie quitte les rangs en se déplaçant vers la gauche et s'arrête au centre de la rue, laissant sa compagnie continuer à marcher jusqu'à ce que le flanc droit ait dépassé le guide d'un pas.			
2	« COMPAGNIE — HALTE »	Cmdt cie	La compagnie s'arrête.	
3	« COMPAGNIE, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ »	Cmdt cie	La compagnie tourne à gauche	
4	« COMPAGNIE, FORMEZ SUR DEUX RANGS — MARCHÉ »	Cmdt cie	La compagnie se forme sur deux rangs.	
5	« COMPAGNIE, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	Cmdt cie	La compagnie exécute l'ordre reçu.	
6	« COMPAGNIE — FIXE »	Cmdt cie	La compagnie exécute l'ordre reçu.	
7	« RANG AVANT, PAR LA DROITE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Cmdt cie	Le rang avant s'avance jusqu'au côté opposé de la route.	
8	« RANG AVANT — HALTE »	Cmdt cie	Le rang avant s'arrête.	
9	« COMPAGNIE, À DROITE, TOUR — NEZ »	Cmdt cie	La compagnie tourne à droite.	
10	« COMPAGNIE, À _____ PAS D'INTERVALLE, SUR DEUX FILES, PAS CADENCÉ — MARCHÉ »	Cmdt cie	Le premier militaire du rang arrière fait une conversion et va prendre position à la distance requise en avant du guide, le deuxième converge vers sa position et va prendre place à un nombre égal de pas du premier, les autres continuant d'avancer de la même façon. Le premier militaire du rang avant converge vers sa position face au guide et les autres agissent de la même façon que ceux du rang arrière.	Voir la figure 12-1-1. Dès qu'il atteint sa position, chaque militaire arrête, fait la pause réglementaire, tourne de façon à faire face au centre de la rue, couvre le militaire qui est en face de lui, s'aligne sur le guide ou sur le n° 1 du rang avant et attend les ordres.

Tableau 12-1-1 (feuille 1 de 2) Formation d'un cordon le long d'une rue

N°	Commandement	Donné par	Exécution	Observations
11	« COMPAGNIE, AU PIED — ARMES »	Cmdt cie	La compagnie met l'arme au pied.	
12	« COMPAGNIE, EN PLACE, RE — POS »	Cmdt cie	La compagnie adopte la position en place repos.	
13	<p data-bbox="203 527 1193 590">Au moment où le cortège s'approche, chaque cmdt de cie donne le commandement « COMPAGNIE __, GARDE-À — VOUS ».</p> <p data-bbox="776 625 847 653" style="text-align: center;"><b>NOTA</b></p> <p data-bbox="646 695 977 722" style="text-align: center;">Voir aussi le paragraphe 16.</p>			

Tableau 12-1-1 (feuille 2 de 2) Formation d'un cordon le long d'une rue

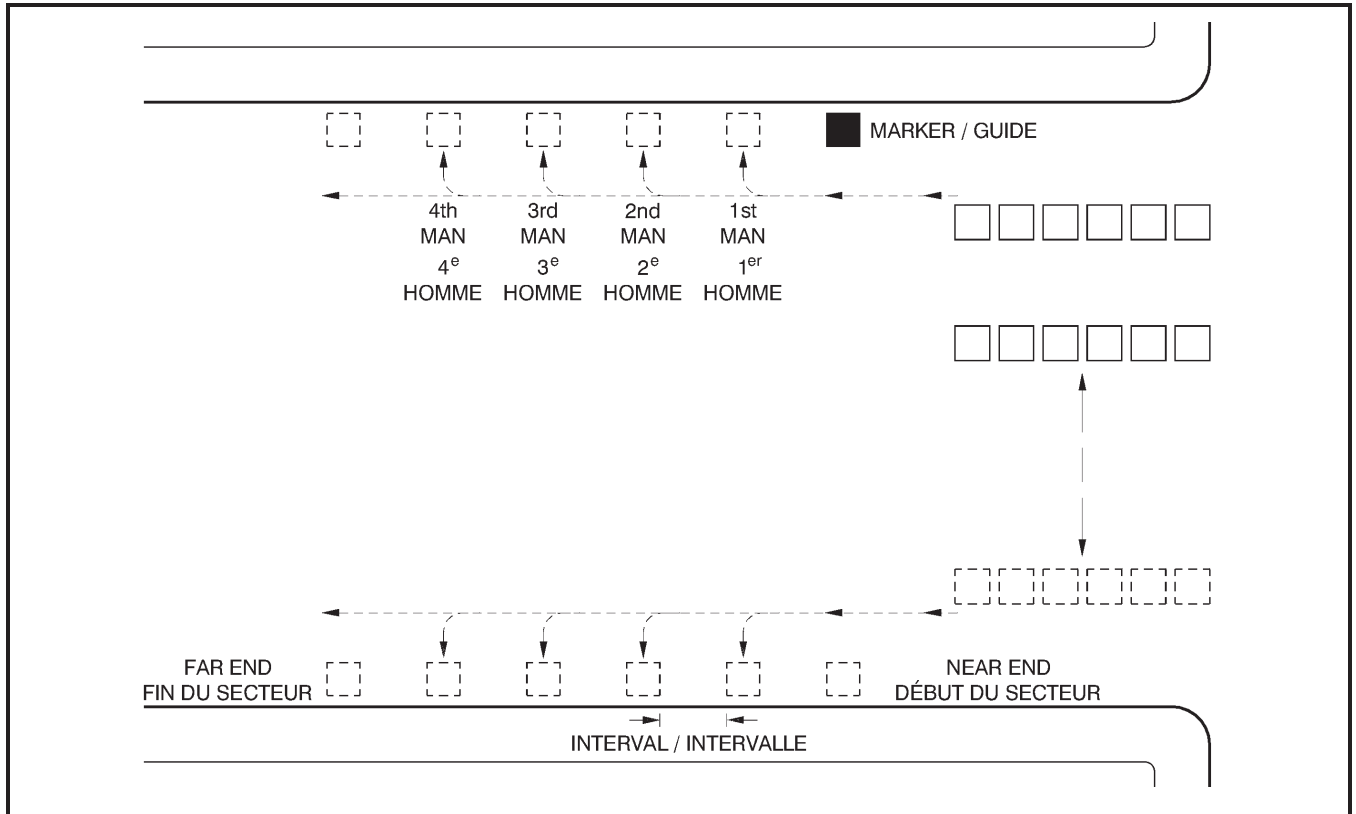


Figure 12-1-1 Street Lining

Figure 12-1-1 Formation d'un cordon le long d'une rue

9. The battalion commanding officer shall be positioned one pace in front of the marker of the company at the near end, and the adjutant shall be positioned directly opposite the commanding officer, one pace in front of the first member of the front rank. The deputy commander shall be positioned one pace in front of the last member at the far end, on the same side of the road as the commanding officer, and the chief warrant officer shall be positioned directly opposite the deputy commander, one pace in front of the last member of the front rank of the last company.

10. The company commanders shall position themselves one pace in front of the rear rank at the near end of their company (in front of the marker or in front of the second member if the commanding officer is in front of the marker), and the company deputy commanders shall position themselves one pace in front of the rear rank at the far end. The master warrant officer shall be positioned opposite the company deputy commander.

11. The remaining officers shall position themselves one pace in front of the front and rear ranks of their companies, equally spaced across the frontage of each rank.

9. Le commandant du bataillon prend place un pas en avant du guide de la compagnie qui occupe le début du secteur et le capitaine-adjutant prend place face au commandant, un pas en avant du premier militaire qui occupe le rang avant. Le commandant adjoint prend place un pas en avant du dernier militaire de l'unité, du même côté que le commandant, et l'adjutant-chef prend place face au commandant adjoint, un pas en avant du dernier militaire qui occupe le rang avant de la dernière compagnie.

10. Les commandants de compagnie prennent place un pas en avant du rang arrière du début du secteur de leur compagnie (en avant du guide ou en avant du deuxième militaire si le commandant est devant le guide), et les commandants adjoints de compagnie prennent place un pas en avant du rang arrière, à la fin du secteur. L'adjutant-maître prend place face au commandant adjoint de la compagnie.

11. Les autres officiers prennent place un pas en avant du rang arrière et du rang avant de leur compagnie, se répartissant également devant le front de chaque rang.

12. The remaining warrant officers and the sergeants shall be dispersed within the ranks of their respective companies.

13. The Colours shall be positioned in the centre of the battalion, on the right hand side of the road as seen by the procession.

14. As the carriage or vehicle containing the royal personage or dignitary closes to within 20 paces of the battalion's position, the commanding officer shall order IN SUCCESSION OF COMPANIES, PRESENT – ARMS. Beginning with the company at the near end, each company commander shall order his company to present arms as the carriage or vehicle closes on the company's position.

15. If the procession is to return, the battalion and the company commanders shall take post on the other flank of their commands in front of the front rank. The Colours shall cross the road. Thus commanders and Colours are always stationed on the procession's right.

## **FUNERALS**

16. As the head of the funeral procession approaches the commanding officer shall order IN SUCCESSION OF COMPANIES, PRESENT – ARMS. Beginning with the company at the near end, each company commander shall order his company to PRESENT – ARMS; then REST ON YOUR ARMS – REVERSED, as the firing party or leading detachment approaches (see also Chapter 11, Section 2, paragraph 46).

17. When Colours are on parade for royal or state funerals, they will be brought to the carry position and the Colour party will shoulder arms. Colours will only be lowered and arms presented by the Colour party if the deceased, or one of the mourners are entitled to that compliment.

## **DISPERSAL**

18. Following the passing of the procession, troops should remain in position for approximately 10 minutes in order to facilitate the normal dispersal of crowds. The battalion is then reformed on the lead company by reversing the procedures and marched off to the dispersal area.

12. Les adjudants qui restent et les sergents prennent place dans les rangs de leur compagnie.

13. Les drapeaux consacrés prennent place au centre du bataillon, sur la droite de l'itinéraire emprunté par le cortège.

14. Lorsque le véhicule dans lequel a pris place le membre de la famille royale ou le dignitaire se trouve à 20 pas du secteur du bataillon, le commandant donne le commandement « EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, PRÉSENTEZ — ARMES ». En commençant par la compagnie qui occupe le début du secteur, chaque commandant de compagnie donne à sa compagnie l'ordre de présenter les armes au moment où le véhicule s'approche de sa compagnie.

15. Si le cortège doit suivre le même itinéraire au retour, le commandant du bataillon et les commandants de compagnie changent de position et vont prendre place en avant du rang avant. Les drapeaux consacrés changent également de position et vont occuper le côté opposé de la route. Les commandants et les drapeaux consacrés sont donc toujours placés à la droite du défilé.

## **FUNÉRAILLES**

16. Lorsque le cortège funèbre approche, le commandant donne le commandement « EN SUCCESSION, PAR COMPAGNIE, PRÉSENTEZ — ARMES ». En commençant par la compagnie qui occupe le début du secteur, chaque commandant de compagnie donne à sa compagnie l'ordre « PRÉSENTEZ — ARMES », puis « SUR VOS ARMES RENVERSÉES, REPO — SEZ » au moment où le peloton de tir ou le détachement de tête approche (voir aussi chapitre 11, section 2, paragraphe 46).

17. Lorsque les drapeaux consacrés sont inclus dans des funérailles royales ou nationales, on les porte au port et la garde du drapeau consacré porte l'arme à l'épaule. La garde abaisse les drapeaux consacrés et présente les armes seulement si le défunt ou un des membres du cortège a droit à cet honneur.

## **DISPERSION**

18. Après le passage du cortège, les troupes demeurent en position pendant environ 10 minutes afin d'aider à la dispersion normale de la foule. Le bataillon se reforme ensuite sur la compagnie de tête et se dirige vers la zone de dispersion.



**SECTION 2****FREEDOM OF THE CITY****GENERAL**

1. The granting of the Freedom of the City is a traditional means for a municipality to honour a unit of the Canadian Forces (CF). The granting is, therefore, a private matter between civic officials and the unit concerned, and the decision to grant this symbolic freedom rests with the municipal authorities. This honour may be granted to both regular and reserve components. It is common for municipal authorities to issue two signed scrolls (one for the unit, the other to be kept as part of the official record by the municipality) with the text of the proclamation. The wording of the text is the responsibility of the municipal authority.

**THE CEREMONY**

2. The unit to be granted the Freedom of the City marches towards city hall, in column of route, Colours cased and bayonets unfixed. As the unit approaches city hall, the chief constable stands in the centre of the road to bar the unit from proceeding further. A light movable barrier may also be used.

3. The unit halts at the barrier. The chief constable challenges the unit on its identity and the commanding officer responds with the unit's title. The chief constable then calls for the unit to "Advance one and be recognized". The commanding officer advances to the barrier.

4. The commanding officer, accompanied by the chief constable, then marches to the door to city hall. The commanding officer knocks on the door three times with the pommel of his sword. The door is opened by the mayor and the commanding officer declares his name and that of the unit. The mayor, accompanied by the city council, forms up at the entrance to city hall. The mayor then reads the proclamation proclaiming the Freedom of the City. The commanding officer accepts the freedom and returns to the unit.

5. The chief constable then causes the barrier to be removed.

**SECTION 2****DROIT DE CITÉ****GÉNÉRALITÉS**

1. Le droit de cité est une coutume établie grâce à laquelle une ville rend hommage à une unité des Forces canadiennes (FC). La décision d'accorder le droit de cité est un geste qui n'implique que les autorités municipales intéressées et l'unité en question, et la décision de poser ce geste symbolique relève entièrement des autorités municipales. Cet honneur peut être conféré aussi bien à des unités régulières qu'à des unités de la réserve. Il est courant pour les autorités municipales de distribuer deux parchemins signés (un pour l'unité et l'autre qui doit être gardé à titre de dossier officiel par la municipalité) qui contiennent le texte de la proclamation. L'autorité municipale a la responsabilité de la formulation du texte.

**CÉRÉMONIE**

2. L'unité qui doit recevoir le droit de cité se rend à l'hôtel de ville en colonne de route, les drapeaux consacrés engagés et les baïonnettes au fourreau. Au moment où l'unité arrive à proximité de l'hôtel de ville, le chef de police se place au milieu de la rue et interdit à l'unité de continuer d'avancer. On peut aussi utiliser une barrière mobile.

3. L'unité s'arrête à la barrière. Le chef de police demande à connaître son identité et le commandant de l'unité donne le nom de l'unité. Le chef de police demande alors à l'unité de « s'avancer et de se faire connaître ». Le commandant avance jusqu'à la barrière.

4. Le commandant, accompagné du chef de police, s'approche de l'entrée de l'hôtel de ville et frappe à la porte trois fois avec le pommeau de son sabre. Le maire ouvre la porte et le commandant annonce son nom et celui de son unité. Le maire, en compagnie des membres du conseil, prend place à l'entrée de l'hôtel de ville. Il lit alors la proclamation conférant le droit de cité à l'unité. Le commandant signifie son acceptation et retourne prendre position avec son unité.

5. Le chef de police fait alors enlever la barrière.

6. The unit will fix bayonets, and uncase the Colour. The unit marches past, with the mayor taking the salute.

#### **REPORTING**

7. Following the granting of the Freedom of the City, the following information shall be forwarded to NDHQ, Attention: Director History and Heritage (DHH):

- a. unit granted the Freedom of the City;
- b. city; and
- c. date of ceremony.

#### **EXERCISING THE FREEDOM**

8. A unit may exercise its freedom as arranged between the civic authorities and the unit.

9. The procedure is the same as that for granting the freedom, except that:

- a. the unit will march to the city hall with bayonets already fixed and carrying Colours; and
- b. in the mayor's proclamation, the unit is welcomed and invited to exercise its freedom.

10. The report in paragraph 7 shall be forwarded to DHH.

6. On fixe ensuite les baïonnettes au canon et on dégage le drapeau consacré. L'unité défile ensuite devant le maire qui reçoit le salut.

#### **COMPTE RENDU**

7. Lorsqu'une unité reçoit le droit de cité, elle doit transmettre les renseignements suivants au QGDN, compétence du Directeur – Histoire et patrimoine (DHP) :

- a. le nom de l'unité qui a reçu le droit de cité;
- b. le nom de la ville; et
- c. la date de la cérémonie.

#### **EXERCER SON DROIT DE CITÉ**

8. Une unité peut exercer son droit de cité selon les modalités prises entre les autorités municipales et l'unité.

9. La procédure est la même que celle qui consiste à accorder le droit, sauf que :

- a. l'unité se rend à l'hôtel de ville avec les baïonnettes déjà fixées et en portant les drapeaux consacrés; et
- b. dans sa proclamation, le maire souhaite la bienvenue à l'unité et l'invite à exercer son droit de cité.

10. On doit faire suivre le compte rendu du paragraphe 7 au DHP.

**SECTION 3****RETREAT AND TATTOO CEREMONIES****GENERAL**

1. These ceremonies take place at sunset. The simplest one is a bugler sounding "Retreat" while the duty sergeant lowers the National Flag. On special occasions, a guard is mounted to participate in Retreat, accompanied by a band or massed bands, and, for the most elaborate occasions, a full evening ceremonial routine is carried out.

2. The origins of these ceremonies lie in two evening routines formerly carried out by soldiers:

- a. The first occurred at sunset, when soldiers fired evening guns, withdrew into fortified camps and cities, locked the gates, and, as the sun set and darkness approached, lowered their flags for the night. This was Retreat. Originally, the calls sounded to order this routine were beaten on drums and the routine is still commonly called "beating the retreat".
- b. The second routine followed at or near dusk, when the night watch was set. Rounds were made to check sentries (with drum or bugle calls sounded to indicate when the "First Post" and "Last Post" were reached). During this period, the drums beat a warning for all to return to barracks, and often the band played entertainment tunes, an evening hymn and, finally, the National Anthem. This became known as Tattoo, from the Flemish words "tap toe", meaning "turn off the taps" in the inns and bars, since the soldiers had to leave.
- c. Shortly after "Last Post", the bugler sounded the call "Lights Out". No other calls or gun shots were allowed until morning, except for the sounding of the alarm.

**SECTION 3****CÉRÉMONIES DE LA RETRAITE ET DU TATTOO****GÉNÉRALITÉS**

1. Ces cérémonies ont lieu au coucher du soleil. La plus simple consiste à faire sonner la « retraite » par un clairon tandis que le sergent de service abaisse le Drapeau national. Dans les grandes occasions, une garde participe à la cérémonie de la retraite, accompagnée par une ou plusieurs musiques. Dans les très grandes occasions, on exécute le cérémonial complet du soir.

2. L'origine de ces cérémonies remonte à deux cérémonies du soir exécutées anciennement par les soldats :

- a. La première avait lieu au coucher du soleil, alors que les soldats tiraient du canon, se retiraient dans les camps et les villes fortifiées, barricadaient les portes et, à l'approche du coucher du soleil et de l'obscurité, abaissaient les drapeaux pour la nuit. Cette routine s'appelait la retraite. À l'origine, on battait au tambour les appels annonçant la routine et on dit encore « battre la retraite ».
- b. La deuxième était exécutée à la suite, au crépuscule ou immédiatement avant, au moment de prendre le quart de nuit. On faisait des rondes pour vérifier la position des sentinelles (avec un « premier appel » et un « dernier appel » au tambour ou au clairon pour indiquer qu'on avait atteint le premier et le dernier poste). Pendant ce temps, les tambours avertissaient tout le monde de revenir aux baraquements et souvent la musique jouait des pièces de divertissement, un hymne du soir et finalement, l'hymne national. Les tenanciers de bar et les aubergistes devaient fermer leurs établissements puisque les soldats devaient partir, d'où l'expression flamande « Tap toe » ou « fermez les robinets », qui est rendue par le terme « Tattoo ».
- c. Peu après le « dernier appel », le clairon sonnait « l'extinction des feux ». Il n'était pas permis de lancer un autre appel ou de tirer au canon avant le matin, sauf pour sonner l'alarme.

d. The two routines often blended together, and were generally and collectively known as Retreat. Today they may be performed separately or as one.

3. Modern customs often include additional music and marching displays. When a corps of drums, bugles or pipes and drums are present, they should perform the traditional drum beats and marches. The sounding of the calls, whether by bugle or in an orchestrated version, should remain the focus of the ceremony.

4. The sequence of a full evening ceremony conducted for a visiting dignitary and guests is:

- a. the review of the guard;
- b. Retreat (at Sunset);
- c. Tattoo; and
- d. the departure.

#### **REVIEW OF THE GUARD**

5. The guard may be either a working or ceremonial quarter guard or a guard of honour, depending on the availability of personnel and the rank of the visiting dignitary (see Chapter 10). The guard shall form up in two ranks facing the dais, with the band in the centre rear of the guard.

6. Appropriate compliments shall be paid when the reviewing officer arrives at the dais. The reviewing officer normally inspects the guard. Following the inspection, the guard marches past, in quick time, in line or column.

7. After the march past, the guard returns to its original position. The band takes up a new position on the right flank of the guard between the march past line and the inspection line or in an alternate position suited to its subsequent involvement in the ceremony.

#### **RETREAT (SUNSET)**

8. At the exact time of sunset, the guard commander orders PRESENT – ARMS, and:

d. Les deux cérémonies étaient souvent exécutées ensemble et on commença généralement à leur donner le nom de retraite. Aujourd'hui, elles peuvent se dérouler ensemble ou séparément.

3. Dans les cérémonies modernes, on ajoute souvent des pièces de musique et des défilés. Lorsqu'un corps de tambours, de clairons ou de cornemuses et tambours est présent, il doit jouer les marches et les rythmes traditionnels au tambour. Les appels au clairon ou dans une version orchestrée doivent constituer l'essentiel de la cérémonie.

4. Lorsqu'on reçoit un dignitaire et des invités, la séquence complète de la cérémonie du soir est la suivante :

- a. revue de la garde;
- b. retraite (au coucher du soleil);
- c. tattoo; et
- d. départ.

#### **REVUE DE LA GARDE**

5. La garde peut être une garde de caserne de travail ou de cérémonie ou une garde d'honneur, selon la disponibilité du personnel et le grade du dignitaire en visite (voir chapitre 10). La garde se forme sur deux rangs, face à l'estrade d'honneur, la musique prenant place à l'arrière et au centre de la garde.

6. Lorsque le dignitaire arrive à l'estrade d'honneur, on lui rend les saluts appropriés. Il doit normalement passer la garde en revue. La revue terminée, la garde défile en ligne ou en colonne, au pas cadencé.

7. Après le défilé, la garde retourne à sa position initiale. La musique se déplace pour aller prendre position sur le flanc droit de la garde entre la ligne de défilé et la ligne de revue ou dans une autre position appropriée à sa participation ultérieure à la cérémonie.

#### **RETRAITE (COUCHER DU SOLEIL)**

8. Au moment exact du coucher du soleil, le commandant de la garde donne le commandement « PRÉSENTEZ — ARMES », et :

- a. the guard acts as ordered;
- b. the band plays “Retreat” (“Orchestrated Sunset”), or, if no band is present, the bugler sounds “Retreat”; and
- c. the National Flag is slowly lowered.

9. When the flag has been lowered and the call completed, the guard commander orders the guard to shoulder arms. If Colours are being carried, they are cased. If there is to be no Tattoo, the guard may then carry on with its duties as noted in paragraphs 15 and 16.

### TATTOO

10. Tattoo normally follows Retreat during twilight (see also paragraphs 20 and 21). Even when performed for purely ceremonial purposes, the routine usually includes the sounding of “First Post” and “Last Post”, and these calls are included in the sequence below. Unless it is to participate in the display, the guard stands at ease.

11. The routine traditionally starts with the sounding of “First Post”, which may be followed by drum beating and a band display for entertainment. There are no set tunes for Tattoo, though the pause notes “Three Cheers” are often played before and after the chosen marches, with “doublings”, played between each march.

12. An evening hymn may then be played.

13. Following the hymn, the guard commander orders PRESENT – ARMS and the band plays the National Anthem, “O Canada” (see also Chapter 7 to A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF).

14. The guard commander then orders SHOULDER – ARMS. Immediately thereafter, “Last Post” may be sounded.

### THE DEPARTURE

15. The guard commander marches to the dais and requests permission to carry on with the night’s duties. (If no guard is in attendance, the drum-major requests permission to march off.)

- a. la garde exécute le commandement;
- b. la musique joue la « retraite » (« l’hymne du coucher du soleil ») ou le clairon sonne la « retraite » s’il n’y a pas de musique; et
- c. le Drapeau national est abaissé lentement.

9. Après que le drapeau a été abaissé et que l’appel est terminé, le commandant de la garde donne à la garde l’ordre de mettre l’arme à l’épaule. Si on porte des drapeaux consacrés, il faut les engainer. S’il ne doit pas y avoir de tattoo, la garde peut ensuite continuer de remplir ses tâches tel qu’indiqué aux paragraphes 15 et 16.

### TATTOO

10. Le tattoo suit normalement la retraite au moment du crépuscule (voir aussi les paragraphes 20 et 21). Même quand elle n’a lieu que pour des raisons de cérémonial, la routine comprend habituellement le « premier appel » et le « dernier appel », qui sont inclus dans la description donnée plus loin. La garde se tient en position en place repos, à moins qu’elle doive participer à la cérémonie.

11. Traditionnellement, la cérémonie commence par le « premier appel », qui peut être suivi d’un roulement de tambour et d’un défilé de la musique comme divertissement. Aucune pièce précise n’est réservée au tattoo, bien qu’on joue souvent quelques notes de « trois bans » avant et après les marches, et les « doubléments » entre les marches.

12. On peut ensuite jouer un hymne du soir.

13. À la suite de l’hymne, le commandant de la garde donne le commandement « PRÉSENTEZ — ARMES » et la musique joue l’hymne national « Ô Canada » (voir aussi le chapitre 7 de l’A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC).

14. Le commandant de la garde donne ensuite l’ordre « À L’ÉPAULE — ARMES ». On peut ensuite jouer immédiatement le « dernier appel ».

### DISPERSION

15. Le commandant de la garde s’approche de l’estrade d’honneur et demande la permission de poursuivre les tâches du soir. (S’il n’y a pas de garde, le tambour-major demande la permission de quitter le terrain de rassemblement.)

16. The guard commander returns to his position and orders the appropriate compliment to the reviewing officer. Following the compliment, the guard and band march off the parade ground.

#### **COMPLIMENTS**

17. Compliments are paid to the reviewing dignitary on arrival and before the guard marches to its duties.

18. Compliments are also paid during the sounding of "Retreat" as the National Flag is lowered, and during the playing of the National Anthem.

19. Compliments are not paid during "Last Post", which is sounded as a routine duty call.

#### **TATTOOS INDOORS AND AT DUSK**

20. A Tattoo may be performed separately, indoors or out, solely for the purposes of presenting an elaborate martial show for entertainment purposes. Under these circumstances, "First Post" and "Last Post" are often not sounded since no attempt is being made to simulate a working routine.

21. If the National Flag is left flying during an outdoor Tattoo and lowered at the conclusion of the ceremony:

- a. it shall be illuminated after sunset; and
- b. "Retreat" (or "Orchestrated Sunset") is sounded or played before the National Anthem.

16. Le commandant de la garde retourne à sa position et donne l'ordre de rendre les honneurs appropriés au dignitaire. Après le salut, la garde et la musique quittent le terrain de rassemblement.

#### **SALUTS MILITAIRES**

17. On salue le dignitaire qui passe les troupes en revue à son arrivée et avant que la garde parte pour remplir ses tâches.

18. On salue également pendant qu'on sonne la « retraite », alors qu'on abaisse le Drapeau national et pendant qu'on joue l'hymne national.

19. On ne salue pas pendant le « dernier appel », qui est un appel de service courant.

#### **TATTOOS À L'INTÉRIEUR ET AU CRÉPUSCULE**

20. Le tattoo peut être exécuté seul, à l'intérieur ou à l'extérieur, dans le but unique de présenter un spectacle militaire élaboré. Dans ces circonstances, on laisse souvent tomber le « premier appel » et le « dernier appel », puisqu'on n'essaie pas de simuler une situation de travail.

21. Si on laisse le Drapeau national hissé pendant le tattoo et qu'on l'abaisse à la fin de la cérémonie :

- a. il faut l'éclairer après le coucher du soleil; et
- b. il faut jouer la « retraite » (ou « l'hymne du coucher du soleil ») avant l'hymne national.

**SECTION 4****THE SUNSET CEREMONY****INTRODUCTION**

1. The Sunset Ceremony is a display which combines elements of the Retreat, Tattoo and other ceremonial procedures. Field guns and a rifle Feu de Joie are fired to symbolize the origins of these ceremonies, when evening guns were fired and the night watch proved their weapons and cleared damp charges for the night.

**NOTE**

This ceremony is considered to be an "Exhibition and Display". As such special drill sequences are performed to memorized routines and without the normal sequence of commands (see also Chapter 1, Section 1, paragraph 16).

2. The ceremony was created by the navy based on naval battalion and naval field battery drills, and eventually evolved into the format described below. The ceremony is designed for:

- a. a 50-person guard;
- b. a section (two guns) of field artillery;
- c. two bands, one brass-reed and one bugle (from the pattern of the Royal Marines band and drums, which is based on an infantry corps of drums and regimental band); and
- d. one flag signaller.

3. Naval ranks and appointments are used in this section because of the ceremony's origins, with equivalents noted in paragraph 12. Gun drill for the naval field guns normally used in the Sunset Ceremony is contained in Annex A.

**GENERAL**

4. The ideal parade ground for this ceremony is 75 metres square.

**SECTION 4****CÉRÉMONIE DU COUCHER DU SOLEIL****INTRODUCTION**

1. La cérémonie du coucher du soleil combine des éléments de la retraite, du tattoo et d'autres cérémonies. On tire un feu de joie au canon de campagne et au fusil pour rappeler les origines de ces cérémonies, alors qu'on tirait au canon le soir et que les sentinelles de nuit tiraient une rafale pour s'assurer que la poudre de leurs armes était sèche.

**NOTA**

Cette cérémonie fait partie des « Expositions et présentations ». À ce titre, des séquences d'exercice spéciales sont exécutées sous forme d'exercices mémorisés et réalisés sans les commandements habituels (voir le chapitre 1, section 1, paragraphe 16).

2. La cérémonie a été élaborée par la marine à partir des exercices de batterie de campagne navale et du bataillon naval et a fini par prendre la forme décrite ci-dessous. Elle est conçue en fonction des éléments suivants :

- a. une garde de 50 personnes;
- b. une section (deux canons) d'artillerie de campagne;
- c. deux musiques, une harmonie et un corps de clairons (comme la musique et les tambours des Royal Marines, basés sur un corps de tambours d'infanterie et une musique régimentaire); et
- d. un signaleur de pavillons.

3. Dans cette section, on utilise les grades et les postes de la marine en raison des origines de la cérémonie; les équivalences figurent au paragraphe 12. L'annexe A décrit l'exercice au canon pour les canons de la marine normalement utilisés dans la cérémonie du coucher du soleil.

**GÉNÉRALITÉS**

4. Le terrain de rassemblement idéal pour le déroulement de cette cérémonie devrait mesurer 75 mètres carrés.



5. Units participating in the ceremony shall form in an assembly area removed from the view of spectators around the parade ground. They shall form up in the following order of march: the bands, the guard, and the No. 1 and No. 2 Gun Crews, one behind the other. When forming the guard, it shall be positioned so that, after marching on by the most direct route, halting and turning to face the dais, the rear rank of the guard will be the rank closest to the dais. This will allow the guard to march past, during Phase 3 of the ceremony, with its right flank closest to the dais and its front rank leading.

6. Prior to marching onto the parade ground, the guard shall be numbered in two divisions so that centre rank personnel of each division knows the direction in which to move to form two ranks during Phase 4 of the ceremony. The centre file of each division shall also be identified so that guard members know the file on which to dress when required to dress by the centre.

7. The guard shall march on in column of route, the guard commander positioning himself two paces in front of the centre file and the guard officer, two paces in rear of the centre file.

8. It is preferable that the entrance to the parade ground be situated to the right of the dais (when facing the dais). Should the entrance be situated to the left of the dais, the guard shall be marched on in reverse order, i.e., left flank leading, so that it may be marched directly into position.

9. The positioning of the guns and the direction of fire must be determined prior to the ceremony, bearing in mind the proximity of spectators, the guard and bands.

10. In order to facilitate the precision and exactness that this ceremony requires, the parade ground should be suitably marked to indicate where the guard and bands will perform movements on the march.

5. Les unités qui prennent part à la cérémonie se forment à l'écart du terrain de rassemblement autour duquel les spectateurs prennent place. Les troupes se forment dans l'ordre suivant : les musiques, la garde, puis les détachements d'artillerie n° 1 et n° 2, l'un derrière l'autre. Lorsqu'elle se rassemble, la garde se forme de telle façon que, après que les troupes se sont rendues sur le terrain de rassemblement par le plus court chemin, qu'elles se soient arrêtées et qu'elles aient tourné pour faire face à l'estrade d'honneur, le rang arrière de la garde soit le plus rapproché de l'estrade d'honneur. De cette façon, au moment du défilé, pendant la 3<sup>e</sup> étape de la cérémonie, le flanc droit de la garde se trouve le plus près de l'estrade d'honneur et le rang avant est en tête.

6. Avant de se rendre sur le terrain de rassemblement, les membres de la garde se numérotent en deux sections afin que les militaires du rang du centre de chaque section sachent dans quelle direction ils doivent se déplacer lorsque la garde se formera sur deux rangs au cours de la 4<sup>e</sup> étape de la cérémonie. On désigne également la file du centre comme file sur laquelle la garde doit s'aligner lorsque les troupes s'alignent par le centre.

7. La garde se déplace en colonne de route, le commandant prenant place à deux pas en avant de la file du centre et l'officier de la garde, à deux pas derrière celle-ci.

8. Il est préférable que les troupes arrivent sur le terrain de rassemblement par la droite de l'estrade d'honneur (lorsque l'estrade est vue de face). Si l'arrivée doit se faire du côté gauche de l'estrade d'honneur, l'ordre de marche de la garde doit être inversé, le flanc gauche agissant alors comme flanc de direction de sorte que les troupes puissent se rendre directement à leur position.

9. On doit déterminer l'emplacement des canons et la direction de leur tir avant la cérémonie en tenant compte de la proximité des spectateurs, de la garde et des musiques.

10. Afin de s'assurer que la cérémonie se déroule avec le degré de précision et de coordination qui s'impose, on doit indiquer sur le terrain de rassemblement les endroits où la garde et les musiques doivent exécuter les évolutions.



**SEQUENCE OF SUNSET CEREMONY**

11. The Sunset Ceremony is divided into eight phases as follows:

- a. Phase 1, The March On;
- b. Phase 2, Beating Retreat and Tattoo;
- c. Phase 3, The March Past;
- d. Phase 4, Section Drill;
- e. Phase 5, Feu de Joie;
- f. Phase 6, The Evening Hymn;
- g. Phase 7, Sunset; and
- h. Phase 8, The March Off.

**PERSONNEL**

12. The personnel required for the ceremony are:

- a. Guard Commander – lieutenant (N) (captain);
- b. Guard Officer – sub-lieutenant (N) (lieutenant);
- c. Battery Officer – chief petty officer, second class (master warrant officer);
- d. Guides – two petty officers, first class (warrant officers);
- e. Gun Commanders – two petty officers, second class (sergeants);
- f. Guard – 48 leading seaman/able seaman (corporals/privates);
- g. Gun Crews – maximum 32 per gun and minimum 20 per gun (if guns are in position throughout the ceremony, five members per gun are required as a firing party);
- h. Bands – one brass-reed band and one bugle band; and
- i. Signaller – one able seaman (private).

**DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE DU COUCHER DU SOLEIL**

11. La cérémonie du coucher du soleil se déroule comme suit :

- a. étape 1, l'arrivée sur le terrain;
- b. étape 2, la retraite et le tattoo;
- c. étape 3, le défilé;
- d. étape 4, les manœuvres de sections;
- e. étape 5, le feu de joie;
- f. étape 6, l'hymne du soir;
- g. étape 7, le coucher du soleil; et
- h. étape 8, le départ des troupes.

**PERSONNEL**

12. Le personnel nécessaire à l'exécution de la cérémonie comprend :

- a. le commandant de la garde – un lieutenant de vaisseau (capitaine);
- b. l'officier de la garde – un sous-lieutenant(M) (lieutenant);
- c. l'officier de batterie – un premier maître de 2<sup>e</sup> classe (adjudant-maître);
- d. les guides – deux maîtres de 1<sup>re</sup> classe (adjudants);
- e. les chefs de pièces – deux maîtres de 2<sup>e</sup> classe (sergents);
- f. la garde – 48 matelots de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes (caporaux/soldats);
- g. les servants de pièces – pas plus de 32 et pas moins de 20 par canon (si les canons doivent demeurer en place tout au long de la cérémonie, les pelotons de tir doivent comprendre cinq militaires chacun);
- h. les musiques – une harmonie et un corps de clairons; et
- i. le signaleur – un matelot de 2<sup>e</sup> classe (soldat).

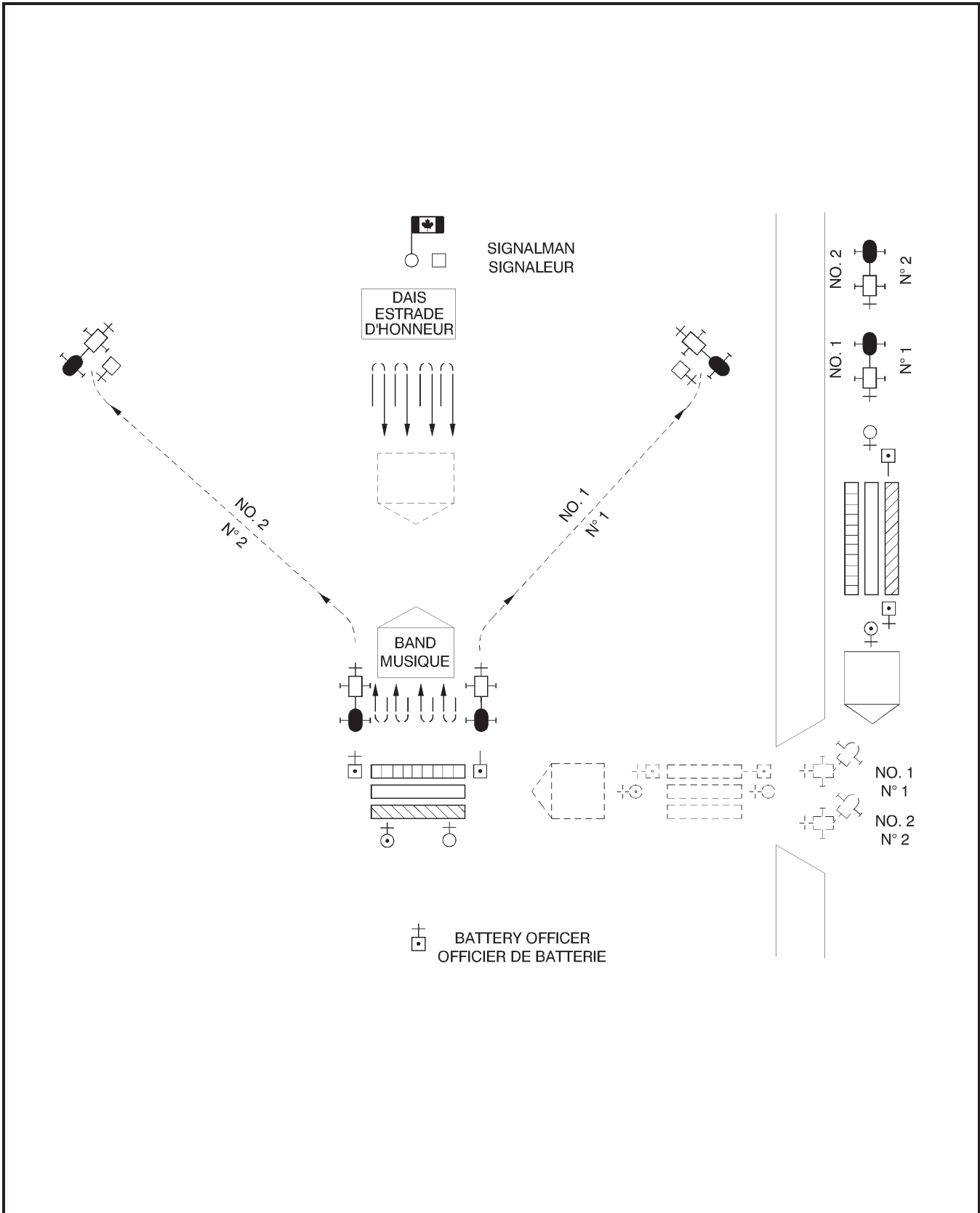


Figure 12-4-1 Sunset Ceremony – Phase 1: The March On  
 Figure 12-4-1 Cérémonie du coucher du soleil – Étape 1 : l'arrivée sur le terrain

**PHASE 1: THE MARCH ON**

13. As the time approaches for units to march onto the parade ground, the bands, guard and gun crews shall be ordered to attention and the guard shall be ordered to shoulder arms. At the appointed time, the brass-reed band shall play a musical fanfare. Upon completion of the fanfare, the guard commander shall order GUARD, BANDS AND GUN CREWS, BY THE RIGHT (LEFT), QUICK – MARCH.

14. Just before or immediately after wheeling into the parade ground entrance, depending upon the direction of their approach to the parade ground, the guides will position themselves so that they are one pace in front and one pace in rear of the rear rank.

15. Upon wheeling into the entrance from the left flank of the parade ground, the No. 2 Gun Crew shall step out until they reach a position three paces to the left of No. 1 Gun Crew, when they shall resume a normal pace (see Figure 12-4-1).

16. After entering the parade ground, the bands shall lead the procession by the most direct route to where the guard is required to halt. At this position, the band shall wheel right and proceed directly towards the dais. They will countermarch in front of the dais, proceed back towards the guard, countermarch once again in front of the guard and halt.

17. On reaching their designated position in front of the dais, the guard shall mark time and, on the bass drummer's signal, halt, turn to face the dais, and dress by the centre, observing a standard pause between all movements. On a signal from the front rank man of the centre file, each division shall turn their head and eyes to the front in succession from the centre.

18. After halting and observing a standard pause, the guard commander shall step off and position himself three paces to the rear of the third file from the left. Similarly, and in time with the guard commander, the guard officer shall position himself three paces in rear of the third file from the right.

**ÉTAPE 1 : ARRIVÉE SUR LE TERRAIN**

13. Quelques instants avant que les troupes se rendent sur le terrain de rassemblement, le commandant donne aux musiques, à la garde et aux détachements d'artillerie l'ordre de se mettre au garde-à-vous et donne à la garde l'ordre de mettre l'arme à l'épaule. À l'heure prévue, l'harmonie sonne une fanfare, après quoi le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, MUSIQUES ET DÉTACHEMENTS D'ARTILLERIE, PAR LA DROITE (GAUCHE), PAS CADENCÉ — MARCHÉ ».

14. Immédiatement avant ou après avoir exécuté le mouvement de conversion qui les amène sur le terrain de rassemblement, selon la direction de l'arrivée sur le terrain, les guides vont prendre place respectivement à un pas en avant et à un pas en arrière du rang arrière.

15. Après avoir fait une conversion à son arrivée sur le terrain de rassemblement, le détachement d'artillerie n° 2 s'avance au pas de gymnastique jusqu'à ce qu'il soit en position à trois pas sur la gauche du détachement n° 1, puis continue à marcher au pas cadencé (voir figure 12-4-1).

16. Arrivées sur le terrain de rassemblement, les musiques s'avancent par le plus court chemin en tête du défilé en direction de l'endroit où la garde doit s'arrêter. Arrivées au centre de la ligne, les musiques font une conversion à droite et s'avancent en direction de l'estrade d'honneur. Elles exécutent une contre-marche en face de l'estrade d'honneur, puis se dirigent de nouveau vers la garde, exécutent une seconde contre-marche devant la garde et s'arrêtent.

17. Lorsqu'elle atteint la position prévue face à l'estrade d'honneur, la garde marque le pas et, au signal donné par le joueur de grosse caisse, s'arrête, tourne de façon à faire face à l'estrade d'honneur et s'aligne par le centre, faisant une pause réglementaire entre les différents mouvements. Au signal donné par la personne du rang avant de la file du centre, les militaires de chaque section tournent successivement la tête et les yeux vers l'avant en commençant par le centre.

18. Après s'être arrêté et avoir fait une pause réglementaire, le commandant de la garde s'avance et prend place à trois pas en arrière de la troisième file de gauche. En même temps, réglant ses mouvements sur ceux du commandant de la garde, l'officier de la garde va prendre place à trois pas en arrière de la troisième file de droite.

19. Approaching the guard, both gun crews shall wheel half right, proceeding on a route which will bring them to a position in front of the guard. Upon reaching a position in front and on the right of the guard, they shall wheel half left to parallel the front rank of the guard and, upon reaching a position opposite the centre of the right division of the guard, the No. 1 Gun Crew shall wheel right, stepping short. The No. 2 Gun Crew shall proceed to a position opposite the centre of the left division of the guard and wheel right. When the No. 2 Gun Crew arrives in line with the No. 1 Gun Crew, the No. 1 Gun Crew shall resume a normal pace. Upon reaching a position halfway between the guard and the dais, the No. 1 Gun Crew shall wheel half right and the No. 2 Gun Crew half left. Both crews shall continue to their respective corners of the parade ground, wheel the guns into the previously determined position for firing, mark time and on the bass drummer's signal, HALT.

20. As the gun crews wheel half right and half left towards their respective corners of the parade ground, the battery officer shall move to his position in centre rear of the guard, at a predetermined distance. The battery officer shall be positioned where both crews can view his visual signals (see Section 5, paragraph 30).

## **PHASE 2: BEATING RETREAT AND TATTOO**

21. When the bands halt, one of the guns shall fire "The Evening Gun" as the signal to commence the Tattoo.

22. The drum major and the drum section of the bugle band step off in quick time, advance 10 paces and countermarch (see Figure 12-4-2). They march back through the bands, breaking into the slow march. When the drum major and drummers have passed through the bands, they countermarch once again and break into the quick march.

23. After the drummers break into the quick march, the bugle section of the bugle band step off, arriving in line in front of the drummers and one pace in front of the drum major. At a given signal, the drum major, drummers and buglers halt. The buglers observe a standard pause, incline inwards and play "First Post" (see Figure 12-4-3).

19. Au moment d'atteindre la garde, les deux détachements d'artillerie font une demi conversion vers la droite de façon à dépasser le front de la garde et, arrivés en avant et à la droite de la garde, ils font une demi conversion vers la gauche de façon à être parallèles avec le rang avant de celle-ci; au moment où les deux détachements se trouvent en ligne avec la moitié de la section droite de la garde, le détachement d'artillerie n° 1 fait une conversion à droite tout en raccourcissant le pas. Le détachement n° 2 continue jusqu'à ce qu'il soit en ligne avec le centre de la section de gauche de la garde et fait une conversion à droite. Lorsque les deux détachements d'artillerie sont en ligne, le détachement n° 1 reprend le pas cadencé. Arrivé à mi-chemin entre la garde et l'estrade d'honneur, le détachement n° 1 fait une demi conversion vers la droite et le détachement n° 2 en fait une vers la gauche. Les deux détachements continuent d'avancer jusqu'à ce qu'ils atteignent la position qui leur est assignée aux coins du terrain de rassemblement, font une conversion vers leurs positions de tir, marquent le pas et s'arrêtent au signal donné par le joueur de grosse caisse.

20. Au moment où les détachements d'artillerie font une demi conversion vers la droite et vers la gauche pour se diriger vers leurs positions aux coins du terrain de rassemblement, l'officier de batterie doit prendre place à son poste, à l'arrière de la garde et centré sur celle-ci, d'où ses signaux peuvent être vus par les deux détachements (voir le paragraphe 30 de la section 5).

## **ÉTAPE 2 : LA RETRAITE ET LE TATTOO**

21. Lorsque les musiques s'arrêtent, un des canons tire « le coup de canon de la retraite » pour indiquer que le moment est venu de commencer le tattoo.

22. Le tambour-major et la section de tambours du corps de clairons se mettent à marcher au pas cadencé, avancent de 10 pas et exécutent une contre-marche (voir figure 12-4-2). Ils traversent les rangs des corps de musique, changeant de cadence pour adopter le pas ralenti. Lorsque le tambour-major et les tambours ont traversé les rangs des corps de musique, ils exécutent une seconde contre-marche et reprennent le pas cadencé.

23. Dès que les tambours commencent à battre au pas cadencé, la section du corps de clairons se met à marcher, s'avance en ligne pour aller prendre place en avant des tambours et à un pas en avant du tambour-major. Au signal approprié, le tambour-major, les tambours et les clairons s'arrêtent. Les clairons font une pause réglementaire, obliquent vers l'intérieur et jouent « le premier appel » (voir figure 12-4-3).

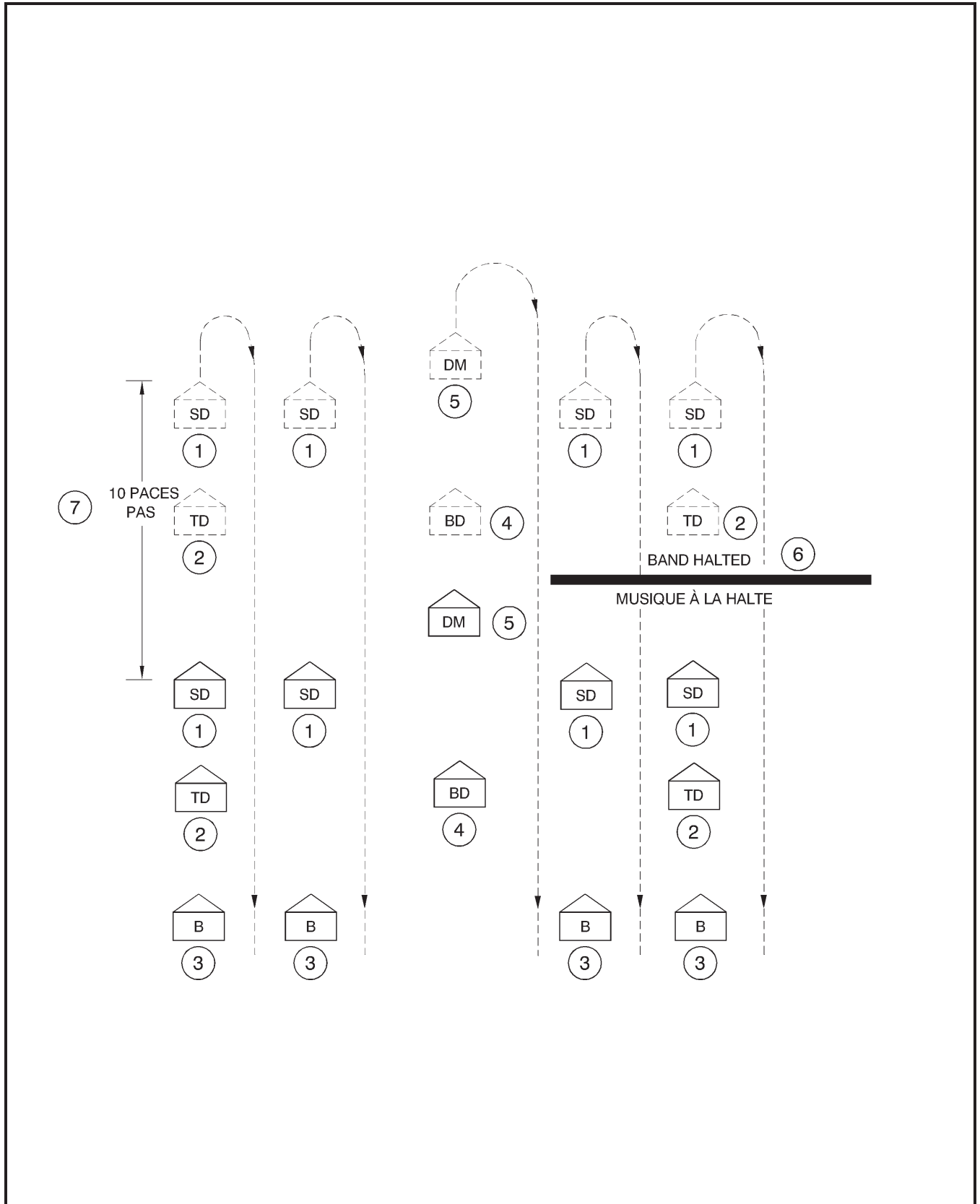
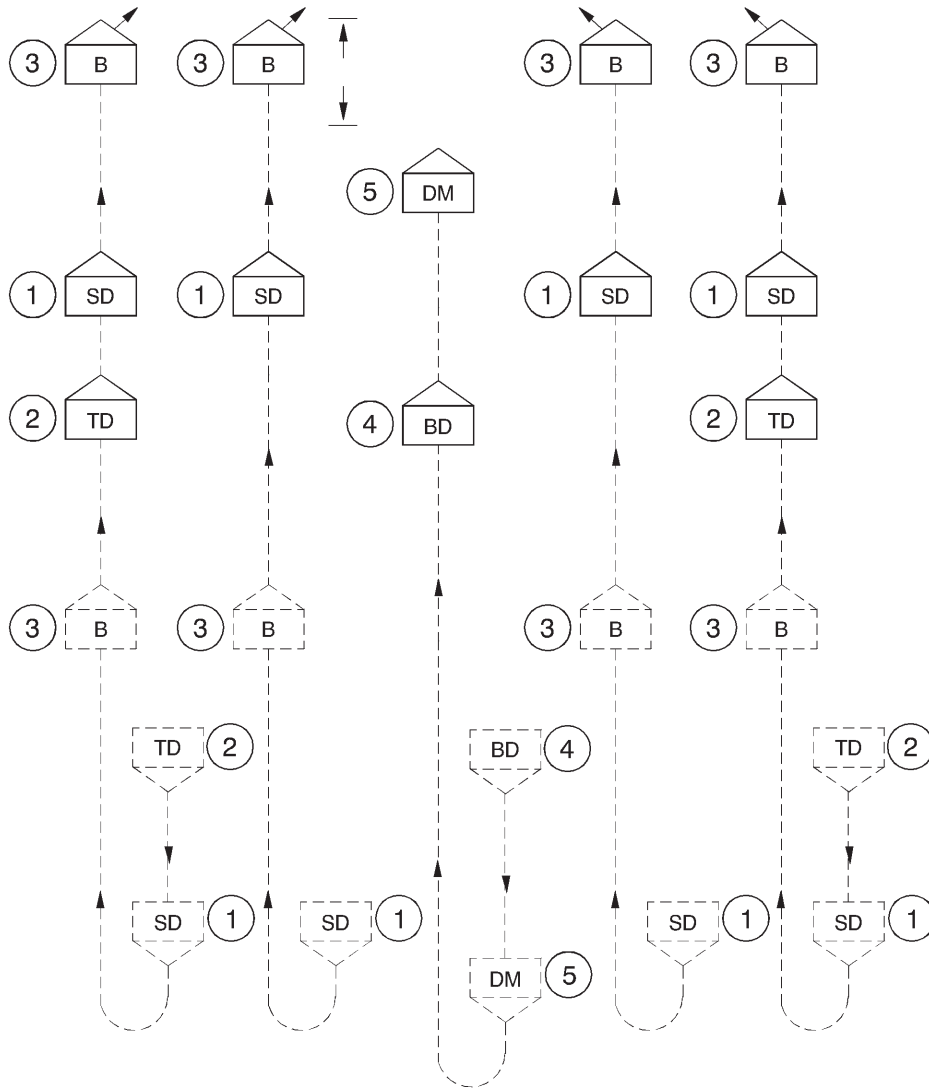


Figure 12-4-2 Sunset Ceremony – Phase 2: The Drums

Figure 12-4-2 Cérémonie du coucher du soleil – Étape 2 : Les tambours

**BUGLERS AND DRUMMERS HALTED  
CLAIRONS ET TAMBOURS À LA HALTE**



**KEY**  
 DM - DRUM MAJOR  
 SD - SNARE DRUMMER  
 TD - TENOR DRUMMER  
 BD - BASS DRUMMER  
 B - BUGLER

**LÉGENDE**  
 TAMBOUR-MAJOR  
 CAISSE CLAIRE  
 CAISSE ROULANTE  
 GROSSE CAISSE  
 CLAIRON

Figure 12-4-3 Sunset Ceremony – Phase 2: The Buglers  
 Figure 12-4-3 Cérémonie du coucher du soleil – Étape 2 : Les clairons

**PHASE 3: THE MARCH PAST**

24. On completion of the "First Post", the guard commander orders **GUARD, MOVE TO THE LEFT IN THREES, LEFT – TURN;** and **GUARD AND BAND, QUICK – MARCH.**

**ÉTAPE 3 : DÉFILÉ**

24. Dès que « le premier appel » est terminé, le commandant de la garde donne les commandements « **GARDE, VERS LA GAUCHE, EN COLONNE PAR TROIS, À GAUCHE, TOUR — NEZ** »; et « **GARDE ET MUSIQUE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ** ».

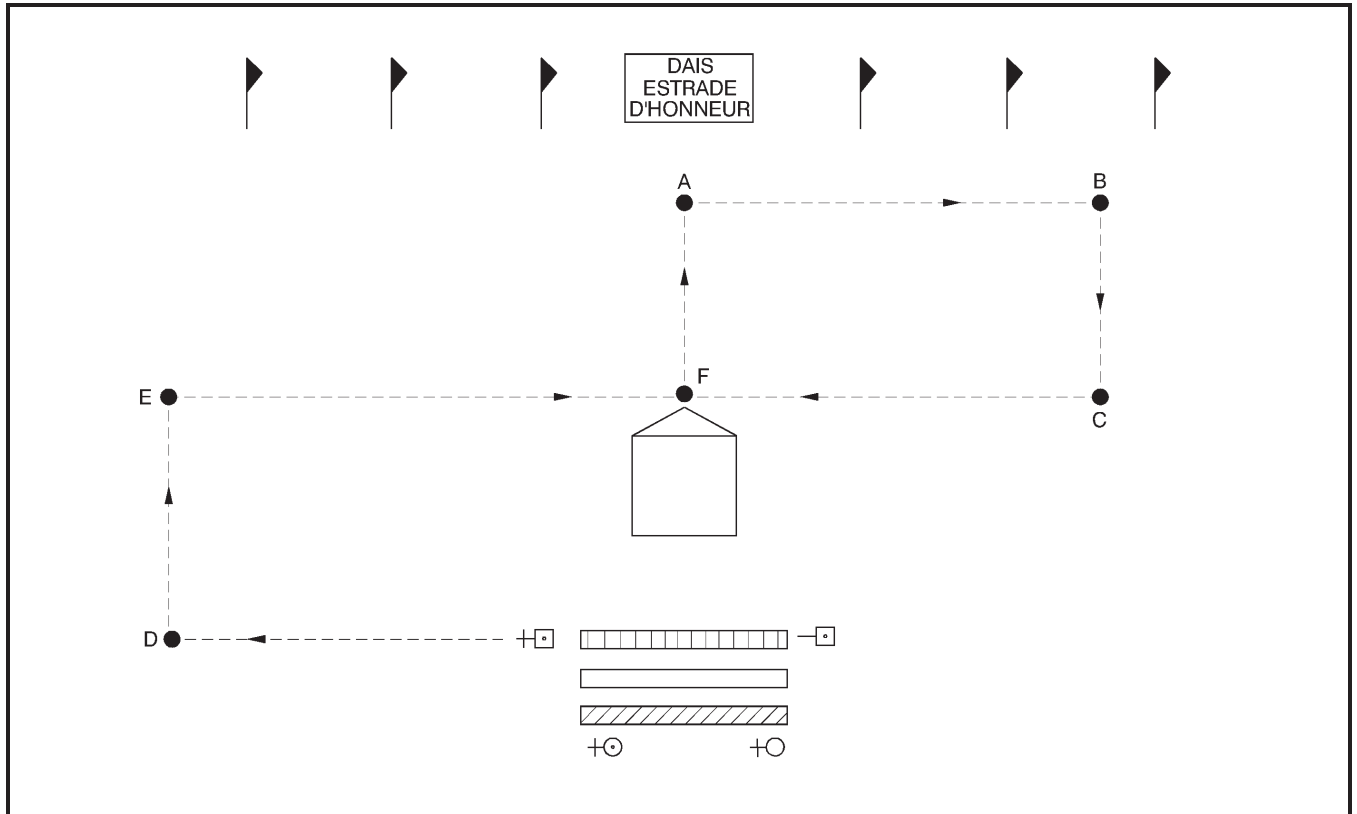


Figure 12-4-4 Sunset Ceremony – Phase 3-1

Figure 12-4-4 Cérémonie du coucher du soleil – Étape 3-1

25. The guard and band step off together, the buglers countermarching to resume their original position within the band. The band proceeds directly toward the dais (Figure 12-4-4) to Point A, where it wheels right, marches to Point B and again wheels right. Upon reaching Point C, the band shall wheel right and proceed directly toward the guard. Concurrently, the guard shall march to Point D, wheel right and proceed to Point E. As the guard wheels at Point D, the guides shall assume positions one pace in front and one pace in rear of the left rank. At Point E, the guard wheels right to march through the ranks of the band at Point F.

25. La garde et la musique se mettent à marcher en même temps, les clairons exécutant une contremarche de façon à reprendre leur position initiale dans les rangs de la musique. La musique s'avance vers l'estrade d'honneur (figure 12-4-4) jusqu'au point A où elle fait une conversion à droite, se dirigeant ensuite vers le point B et faisant une conversion de nouveau vers la droite. Arrivée au point C, la musique fait une conversion à droite et se dirige directement vers la garde. Au même moment, la garde marche vers le point D, fait une conversion à droite, puis se dirige vers le point E. Au moment où la garde exécute sa conversion au point D, les guides prennent place respectivement un pas en avant et un pas en arrière du rang arrière. Arrivée au point E, la garde fait une conversion à droite pour aller traverser les rangs de la musique au point F.

26. The distance along the route A, B, C, F, at Figure 12-4-4 must be equal to the distance marched by the guard along route D, E, F, so that the guard will pass through the ranks of the band directly in front of the dais.

27. After the guard has passed through the band, the band shall countermarch and follow the route of the guard. At Point C, the guard shall wheel left and proceed to the march past line. As the right guide reaches the march past line, the guard commander shall order GUARD, ADVANCE, LEFT – TURN, and after completing the turn, BY THE – RIGHT. The band wheels left at the march past line, dressing on the centre of the guard.

28. Upon reaching Flag C (Figure 12-4-5, see also Figure 9-2-1 for the standard points along the march past line) the guard commander shall order GUARD, EYES – RIGHT, and when the guard has cleared Flag D, GUARD, EYES – FRONT.

29. On completion of the march past and on arriving at Flag F, the guard commander shall order GUARD, MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF THREES, RIGHT – TURN; LEFT – WHEEL; and LEFT – WHEEL. When in line with its original position, the guard shall wheel left and march to its original position, where the guard commander shall order GUARD – HALT; and GUARD, ADVANCE, LEFT – TURN. On completion of the turn, the guard shall dress automatically towards the centre, with the head and eyes turned to the front as detailed in paragraph 17. The band takes up a position in rear of the guard facing the dais.

#### **PHASE 4: SECTION DRILL**

30. From his position within the band, the side drummer shall give a drum roll which will be followed by a single beat of the bass drum.

26. La longueur de l'itinéraire illustrée par les points A, B, C et F à la figure 12-4-4 doit être équivalente à la distance couverte par la garde depuis le point D jusqu'au point E et au point F, de façon à ce que le garde traverse les rangs de la musique directement en face de l'estrade d'honneur.

27. Après que la garde a traversé les rangs de la musique, celle-ci exécute une contre-marche et emboîte le pas derrière la garde. Arrivée au point C, la garde fait une conversion vers la gauche et se dirige vers la ligne de défilé. Au moment où le guide de droite atteint la ligne de défilé, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ » et, après que la garde a tourné, le commandement « PAR LA — DROITE ». La musique fait une conversion à gauche lorsqu'elle atteint la ligne de défilé, s'alignant sur le centre de la garde.

28. Lorsque la garde atteint le fanion C (figure 12-4-5, voir aussi la figure 9-2-1 décrivant les points réglementaires le long de la ligne de défilé), le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, TÊTE À — DROITE » et, lorsque l'arrière de la garde a dépassé le fanion D, le commandement « GARDE — FIXE ».

29. Lorsque le défilé est terminé et lorsqu'il atteint le fanion F, le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, VERS LA DROITE, EN COLONNE PAR TROIS, À DROITE, TOUR — NEZ »; « VERS LA GAUCHE — GAUCHE »; et « VERS LA GAUCHE — GAUCHE ». Lorsqu'elle se trouve en ligne avec sa position initiale, la garde fait une conversion vers la gauche et retourne prendre place à sa position initiale; le commandant de la garde donne alors les commandements « GARDE — HALTE »; et « GARDE, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ ». Après avoir tourné, les membres de la garde s'alignent automatiquement par le centre, la tête et les yeux tournés vers l'avant de la façon décrite au paragraphe 17. La musique prend place derrière la garde, face à l'estrade d'honneur.

#### **ÉTAPE 4 : LES MANŒUVRES DE SECTIONS**

30. Tout en demeurant dans les rangs de la musique, le joueur de caisse claire bat un roulement qui est suivi d'un seul coup de grosse caisse.



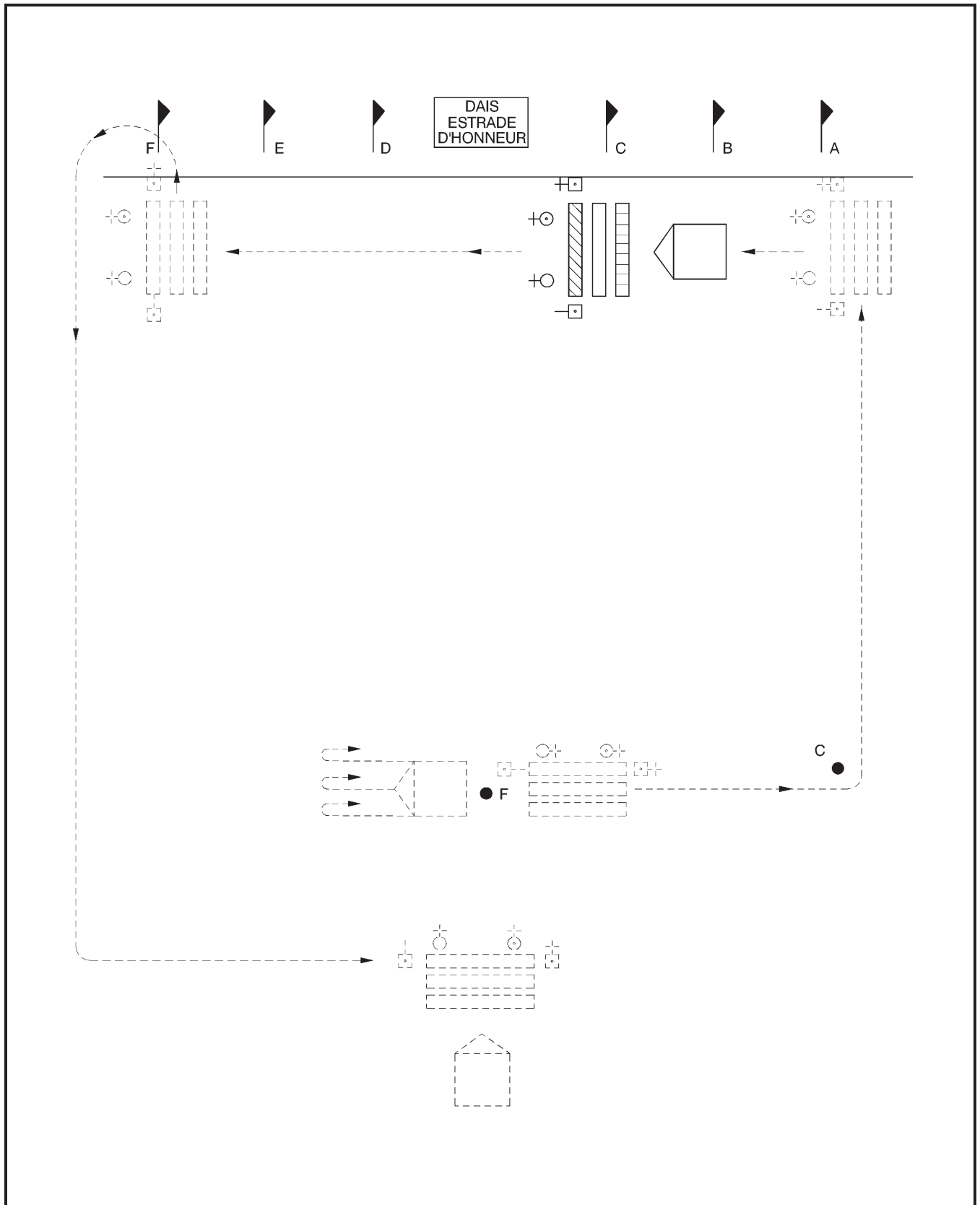


Figure 12-4-5 Sunset Ceremony – Phase 3-2  
 Figure 12-4-5 Cérémonie du coucher du soleil – Étape 3-2

31. Acting on the single beat of the bass drum, the guard shall form two divisions, the right division turning right and the left division turning left. After completing the turn and observing a standard pause, both divisions step off together in quick time and march 20 paces. On the twentieth pace, both divisions turn to face the dais, the left division commencing their right turn with the right foot forward and on the ground. As both divisions turn, they shall mark time four paces, commencing with the first left foot pace after turning. During the four mark time paces, both divisions will form two ranks. This is accomplished by the centre rank taking a half pace left on the first mark time pace, the odd numbers then taking two half paces forward while the even numbers take two half paces back on the second and third mark time paces. The whole of both divisions complete the fourth mark time pace with the right foot and step off together in quick time on the fifth pace (left foot). Both divisions then will advance toward the dais in quick time for six paces before changing into slow time on the seventh pace (left foot). Both divisions continue to advance in slow time for six further paces and, on the next left foot, commence to fix bayonets at the shoulder, on the march, whilst marching a further 20 paces in slow time (see Section 5, paragraph 25). On the first left foot following the twentieth pace, both divisions change into quick time and march forward 16 additional paces, commencing four mark time paces on the first left foot following the sixteenth pace. On the completion of the fourth mark time pace, both divisions simultaneously shall turn inwards, taking two mark time paces to complete the turn. After taking two further mark time paces, both divisions march towards each other, stepping off with the left foot and, when both divisions meet in the centre, they shall halt on a bass drum signal. After halting, both divisions shall observe a standard pause, turn to face the dais, observe another standard pause and dress automatically by the centre. On a signal from the front rank man of the centre file, each file shall turn its head and eyes to the front in succession from the centre.

31. Au coup de la grosse caisse, la garde se forme en deux sections, la section de droite tournant à droite et la section de gauche tournant à gauche. Après avoir tourné et fait la pause réglementaire, les deux sections se mettent à marcher en même temps au pas cadencé et font 20 pas. Au vingtième pas, les deux sections tournent vers l'estrade d'honneur, la section de gauche amorçant son mouvement au moment où les troupes ont le pied droit en avant et au sol. Après avoir tourné, les deux sections marquent le pas pendant quatre pas, en commençant le mouvement du pied gauche après avoir tourné. Pendant qu'elles marquent le pas, les deux sections se forment sur deux rangs, le rang du centre faisant un demi-pas vers la gauche au premier pas, les nombres impairs faisant ensuite deux demi-pas vers l'avant tandis que les nombres pairs font deux demi-pas vers l'arrière lorsqu'ils marquent le pas pour la deuxième et la troisième fois. Les deux sections marquent le pas pour la quatrième fois du pied droit et se mettent à marcher ensemble au pas cadencé au cinquième pas (pied gauche). Les deux sections avancent alors de six pas en direction de l'estrade d'honneur au pas cadencé, adoptant le pas ralenti au septième pas (sur le pied gauche). Les deux sections continuent d'avancer au pas ralenti pendant six autres pas et, au prochain pas du pied gauche, les troupes commencent à mettre la baïonnette au canon en gardant l'arme à l'épaule, continuant d'avancer au pas ralenti pendant 20 autres pas (voir le paragraphe 25 de la section 5). Lorsque les troupes posent le pied gauche au sol après le vingtième pas, les deux sections adoptent le pas cadencé et avancent pendant 16 autres pas, marquant le pas quatre fois après avoir posé le pied gauche au sol à la suite du seizième pas. Après avoir marqué le pas quatre fois, les deux sections tournent ensemble vers l'intérieur, marquant le pas deux fois pendant l'exécution du mouvement. Après avoir marqué le pas deux autres fois, les deux sections s'approchent l'une de l'autre en partant du pied gauche et, lorsqu'elles se rencontrent au centre du terrain, s'arrêtent au signal donné par le joueur de grosse caisse. Après s'être arrêtées, les deux sections font une pause réglementaire, tournent en direction de l'estrade d'honneur, font une autre pause et s'alignent automatiquement par le centre. Au signal donné par la personne du rang avant de la file du centre, les militaires de chaque file tournent successivement la tête et les yeux vers l'avant en commençant par le centre.

32. As the guard changes into quick time after fixing bayonets, the band will step off in quick time and move straight forward towards the dais, coming to a halt on the drum major's signal, in rear of the rejoined guard.

32. Au moment où la garde adopte le pas cadencé après avoir fixé la baïonnette au canon, la musique se met à marcher au pas cadencé et s'avance en direction de l'estrade d'honneur, s'arrêtant au signal donné par le tambour-major derrière les deux sections réunies de la garde.

#### PHASE 5: FEU DE JOIE

#### ÉTAPE 5 : FEU DE JOIE

33. The guard commander gives the orders in Table 12-4-1:

33. Le commandant de la garde donne les commandements du tableau 12-4-1 :

No. N°	Command Commandement	Action Exécution
1	GUARD, ORDER – ARMS « GARDE, AU PIED — ARMES »	The guard orders arms. Les membres de la garde mettent l'arme au pied.
2	GUARD, OPEN ORDER – MARCH « GARDE, OUVREZ LES RANGS — MARCHÉ »	The rear rank takes three half paces to the rear. Le rang arrière fait trois demi-pas vers l'arrière.
3	GUARD, SHOULDER DRESSING, RIGHT – DRESS « GARDE, ÉPAULE À ÉPAULE, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	The guard dresses to the right, taking up shoulder dressing intervals between files. Les membres de la garde s'alignent par la droite en conservant l'intervalle prescrit entre les rangs.
4	GUARD WILL UNFIX BAYONETS, UN – FIX « GARDE, BAÏONNETTE AU FOURREAU REMET — TEZ »	The guard unfixes bayonets. Les membres de la garde dégagent la baïonnette du canon.
5	GUARD, BAYO – NETS « GARDE, BAÏON — NETTES »	The guard sheathes bayonets. Les membres de la garde remettent la baïonnette au fourreau.
6	GUARD, ATTEN – TION « GARDE, GARDE-À — VOUS »	The guard assumes the attention position. Les membres de la garde adoptent la position du garde-à-vous.

Table 12-4-1 Preparation for the Feu de Joie  
Tableau 12-4-1 Préparation du feu de joie

34. The Feu de Joie is fired as detailed in Chapter 9, Table 9-6-1, items 4 to 16 inclusive.

34. Le tir du feu de joie s'exécute de la façon décrite au chapitre 9, tableau 9-6-1, n° 4 à 16.

#### PHASE 6: THE EVENING HYMN

#### ÉTAPE 6 : L'HYMNE DU SOIR

35. After completion of the Feu de Joie, the guard shall be stood at ease.

35. Après avoir exécuté le feu de joie, les membres de la garde reçoivent l'ordre d'adopter la position en place repos.

36. The brass-reed band plays an appropriate evening hymn.

37. On completion of the hymn, the guard commander orders GUARD, ATTEN – TION; GUARD WILL FIX BAYONETS – FIX; GUARD, BAYONETS; and GUARD, ATTEN – TION.

#### **PHASE 7: SUNSET**

38. After the guard has assumed the attention position, the signalman, from his position at the base of the flag pole, shall report to the guard commander ONE MINUTE TO SUNSET, SIR, and then prepare to lower the National Flag.

39. The guard commander shall then order GUARD, SHOULDER – ARMS.

40. On completion of the shoulder arms, the bugler sounds “Alert” and the band commences to play the “Orchestrated Sunset”. On the seventh measure of music, the bass drummer accentuates the beat on his drum. This is the signal for the guard commander to order GUARD, GENERAL SALUTE, PRESENT – ARMS.

41. On the last movement of the present arms, the No. 1 gun commander fires one gun and the signalman commences to lower the National Flag. On completion of the “Orchestrated Sunset” the band plays the National Anthem, “O Canada” (see also Chapter 7 to A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF). The signalman shall time the lowering of the National Flag so that it is completed on the last note of the “Orchestrated Sunset”.

#### **PHASE 8: THE MARCH OFF**

42. At the conclusion of the Anthem, the guard commander orders GUARD, SHOULDER – ARMS.

43. On the last movement of the shoulder, the battery officer fires both guns. The bugler sounds “Carry On”.

36. L’harmonie joue alors un hymne du soir approprié.

37. Lorsque l’hymne est terminé, le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, GARDE-À — VOUS »; « GARDE, BAÏONNETTES AU CANON, FI — XEZ »; « GARDE, BAÏON — NETTES »; et « GARDE, GARDE-À — VOUS ».

#### **ÉTAPE 7 : LE COUCHER DU SOLEIL**

38. Dès que la garde est au garde-à-vous, le signaleur, qui est en position au pied du mât, fait rapport au commandant de la garde comme suit : « LE SOLEIL SE COUCHERA DANS UNE MINUTE, MONSIEUR », puis se prépare à abaisser le Drapeau du Canada.

39. Le commandant de la garde donne alors le commandement « GARDE, À L’ÉPAULE — ARMES ».

40. Dès que les troupes ont mis l’arme à l’épaule, le clairon sonne « l’alerte » et la musique commence à jouer « l’hymne du coucher du soleil ». À la septième mesure, le joueur de grosse caisse accentue les coups de tambour et, à ce signal, le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ — ARMES ».

41. Au dernier mouvement du « présentez armes », le chef de pièces n<sup>o</sup> 1 tire un premier coup de canon et le signaleur commence à abaisser le Drapeau. Lorsque l’hymne est terminé, la musique joue le « Ô Canada » (voir le chapitre 7 de l’A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC). Le signaleur doit régler la vitesse de ses mouvements de façon à ce que le drapeau du Canada soit complètement descendu au moment où retentit la dernière note de « l’hymne du coucher du soleil ».

#### **ÉTAPE 8 : LE DÉPART DES TROUPES**

42. Après le « Ô Canada », le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, À L’ÉPAULE — ARMES ».

43. Au moment où le mouvement se termine, l’officier de batterie fait tirer les deux canons. Le clairon donne le signal de continuer.

44. The guard commander orders GUARD, CLOSE ORDER – MARCH; and GUARD, REFORM THREE – RANKS.

45. On the command CLOSE ORDER – MARCH, the gun crews limber up and form the order of march (see Annex A).

46. The guard commander then orders GUARD, MOVE TO THE RIGHT IN THREES, RIGHT – TURN, and GUARD, BANDS AND GUN CREWS, QUICK – MARCH. The procession shall move off the parade ground in the following order of march: the guard, the bands, No. 1 and No. 2 Gun Crews, one behind the other. They shall march to the dispersal area, where the guard shall unfix bayonets prior to the units being dismissed.

44. Le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, FERMEZ LES RANGS — MARCHÉ »; et « GARDE, SUR TROIS RANGS, REFOR — MEZ ».

45. Au commandement « FERMEZ LES RANGS — MARCHÉ », les détachements d'artillerie amènent les avant-trains et adoptent l'ordre de marche (voir l'annexe A).

46. Le commandant de la garde donne alors les commandements « GARDE, VERS LA DROITE, EN COLONNE PAR TROIS, À DROITE, TOUR — NEZ » et « GARDE, MUSIQUES ET DÉTACHEMENTS D'ARTILLERIE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ ». Les troupes quittent le terrain de rassemblement dans l'ordre suivant : la garde, les musiques et les détachements d'artillerie n°1 et n°2 en file. Les troupes se rendent à la zone de dispersion, où les membres de la garde reçoivent l'ordre de remettre la baïonnette au fourreau avant que les troupes ne rompent les rangs.



**SECTION 5****THE CEREMONY OF THE FLAGS****INTRODUCTION**

1. The Ceremony of the Flag is a display originally developed by the Royal Canadian Navy out of the Sunset Ceremony after the introduction of the Canadian National Flag in 1965. Because of this origin, naval ranks and appointments are used in this section, with equivalents noted in paragraph 11.

2. The theme of the ceremony is distinctively Canadian. The National Flag of Canada, the flags of each province and territory are paraded together.

3. The ceremony is designed to be held during the day or at sunset; in the latter case, an additional phase is completed.

**GENERAL**

4. The ideal parade area should be 60 by 120 metres. The minimum requirement to perform the ceremony is 30 by 60 metres.

5. Units participating in the ceremony shall form in an assembly area removed from the view of spectators situated around the parade ground. They shall form up in the following order of march: the band, the guard, and the No. 1 and No. 2 Gun Crews, one behind the other. The national and provincial/territorial flags shall be positioned at a six-pace interval abreast of the left flank of the guard, in the following order from front to rear:

- a. Nunavut Territory;
- b. Yukon Territory;
- c. the Province of Alberta;
- d. the Province of Prince Edward Island;
- e. the Province of Manitoba;
- f. the Province of Nova Scotia;
- g. the Province of Ontario;

**SECTION 5****CÉRÉMONIE DES DRAPEAUX****INTRODUCTION**

1. La cérémonie des drapeaux a été élaborée à l'origine par la Marine royale canadienne à partir de la cérémonie du coucher du soleil, après l'adoption du drapeau du Canada en 1965. En raison de l'origine de la cérémonie, on utilisera les grades et les postes de la Marine dans cette section; les équivalences sont indiquées au paragraphe 11.

2. La cérémonie a un caractère authentiquement canadien. Le drapeau du Canada, les drapeaux de chacune des provinces et des territoires défilent ensemble.

3. La cérémonie est conçue pour être exécutée pendant le jour ou au coucher du soleil; dans ce dernier cas, on ajoute une étape.

**GÉNÉRALITÉS**

4. Idéalement, les dimensions du terrain de rassemblement pour cette cérémonie devraient être de 60 mètres sur 120 mètres. Au minimum, le terrain doit mesurer 30 mètres sur 60 mètres.

5. Les unités qui prennent part à la cérémonie se forment dans un endroit situé à l'écart des spectateurs qui prennent place autour du terrain de rassemblement. Les unités se forment selon l'ordre de marche suivant : la musique, la garde, le détachement d'artillerie n° 1 suivi du détachement n° 2. Le drapeau du Canada et les drapeaux des provinces et des territoires prennent place à intervalle de six pas sur le flanc gauche de la garde et dans l'ordre suivant de l'avant vers l'arrière :

- a. le Territoire du Nunavut;
- b. le Territoire du Yukon;
- c. la province d'Alberta;
- d. la province de l'Île-du-Prince-Édouard;
- e. la province du Manitoba;
- f. la province de la Nouvelle-Écosse;
- g. la province d'Ontario;

- |  |  |
|--|--|
| h. the senior escort to the National Flag; | h. le membre le plus haut en grade de l'escorte du drapeau du Canada;          |
| i. the National Flag of Canada;            | i. le drapeau du Canada;   |
| j. the junior escort to the National Flag; | j. le deuxième membre le plus haut en grade de l'escorte du drapeau du Canada; |
| k. the Province of Quebec;                 | k. la province de Québec;  |
| l. the Province of New Brunswick;          | l. la province du Nouveau-Brunswick;   |
| m. the Province of British Columbia;       | m. la province de la Colombie-Britannique;                                     |
| n. the Province of Saskatchewan;           | n. la province de la Saskatchewan;   |
| o. the Province of Newfoundland; and       | o. la province de Terre-Neuve; et  |
| p. The Northwest Territories.              | p. les Territoires du Nord-Ouest.  |

6. Prior to marching onto the parade ground, the guard shall be numbered in two divisions so that centre rank personnel of each division knows the direction in which to move in order to form two ranks in Phase 2 of the ceremony. The centre file shall also be identified so that guard members know the file on which to dress when required to dress by the centre.

6. Avant de se rendre sur le terrain de rassemblement, les membres de la garde se numérotent en deux sections afin que les militaires du rang du centre de chaque section sachent dans quelle direction ils doivent se déplacer lorsque la garde se formera sur deux rangs au cours de la 2<sup>e</sup> étape de la cérémonie. On désigne également la file du centre comme file sur laquelle la garde doit s'aligner lorsque les troupes s'alignent par le centre.

7. The guard shall march on in column of route, the guard commander positioning himself two paces in front and the guard officer, two paces in rear of the centre file.

7. La garde se déplace en colonne de route, le commandant prenant place à deux pas en avant de la file du centre et l'officier de la garde, à deux pas derrière celle-ci.

8. It is preferable that the entrance to the parade ground be situated to the left of the dais (when facing the dais). Should the entrance be situated to the right of the dais, the guard shall be marched on in reverse order, i.e., left flank leading, so that it will be positioned properly when halted.

8. Il est préférable que les troupes arrivent sur le terrain de rassemblement par le côté gauche (lorsqu'on fait face à l'estrade d'honneur). Si l'arrivée doit se faire du côté droit, l'ordre de marche de la garde doit être inversé, le flanc gauche agissant alors comme flanc de direction, de façon à ce que la garde occupe la bonne position lorsqu'elle s'arrête.

9. The positioning of the guns and the direction of fire must be determined prior to the ceremony, bearing in mind the proximity of spectators, guard and band.

9. On doit déterminer l'emplacement des canons et la direction de leur tir avant la cérémonie en tenant compte de la proximité des spectateurs, de la garde et de la musique.

10. In order to facilitate the precision and exactness that this ceremony requires, the parade ground should be suitably marked to indicate where the guard and band will perform movements on the march.

10. Afin d'assurer le degré de précision et de coordination qu'exige une telle cérémonie, les endroits où la garde et la musique sont appelées à exécuter leurs évolutions doivent être indiqués à l'avance sur le terrain de rassemblement.



**PERSONNEL**

11. The personnel required to perform the ceremony are:

- a. Guard Commander – lieutenant (N) (captain);
- b. Guard Officer – sub-lieutenant (N) (lieutenant);
- c. National Flag Bearer – sub-lieutenant (N) (lieutenant);
- d. Battery Officer – chief petty officer, second class (master warrant officer);
- e. Guides – two petty officers, first class (warrant officers);
- f. National Flag Escort – two leading seaman/able seaman (corporals/privates);
- g. Gun Commanders – two petty officers, second class (sergeants);
- h. Provincial and Territorial Flag Bearers – 13 petty officers, second class (sergeants);
- i. Guard – 48 leading seaman/able seaman (corporals/privates);
- j. Gun Crews – maximum 32 per gun and minimum 20 per gun (if guns are in position throughout the ceremony, five members per gun are required as a firing party);
- k. Bands – one brass-reed band or one bugle band; and
- l. Signaller – one able seaman (private) (if ceremony is performed at sunset).

**SEQUENCE OF THE CEREMONY OF THE FLAGS**

12. The Ceremony of the Flags is divided into six phases as follows:

- a. Phase 1, The March On;
- b. Phase 2, Section Drill;

**LA COMPOSITION DU DÉTACHEMENT**

11. Le détachement nécessaire à la cérémonie comprend :

- a. le commandant de la garde – un capitaine de vaisseau (capitaine);
- b. le lieutenant de la garde – un sous-lieutenant(M) (lieutenant);
- c. le porte-drapeau du drapeau du Canada – un sous-lieutenant(M) (lieutenant);
- d. l'officier de batterie – un premier maître de 2<sup>e</sup> classe (adjudant-maître);
- e. les guides – deux maîtres de 1<sup>re</sup> classe (adjudants);
- f. la garde du drapeau du Canada – deux matelots de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes (caporaux ou soldats);
- g. les chefs de pièces – deux maîtres de 2<sup>e</sup> classe (sergents);
- h. les porte-drapeaux des drapeaux des provinces et des territoires – 13 maîtres de 2<sup>e</sup> classe (sergents);
- i. la garde – 48 matelots de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes (caporaux ou soldats);
- j. les servants de pièces – pas plus de 32 et pas moins de 20 par canon (si les canons doivent demeurer en place tout au long de la cérémonie, les pelotons de tir doivent comprendre cinq militaires chacun);
- k. les musiciens – une harmonie ou un corps de clairons; et
- l. le signaleur – un matelot de 2<sup>e</sup> classe (soldat) (si la cérémonie a lieu au coucher du soleil).

**DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE DES DRAPEAUX**

12. La cérémonie des drapeaux se déroule comme suit :

- a. étape 1, l'arrivée sur le terrain;
- b. étape 2, les manœuvres de sections;

- c. Phase 3, Feu de Joie;
- d. Phase 4, Salute to the Flags;
- e. Phase 5, The March Past; and
- f. Phase 6, Sunset (if appropriate).

#### **PHASE 1: THE MARCH ON**

13. As the time approaches to march onto the parade ground, the band, guard, flag bearers and gun crews shall be ordered to attention and the guard shall be ordered to shoulder arms. At the appointed time, the band shall play a musical fanfare. Upon completion of the fanfare, the guard commander shall order GUARD, BAND, FLAG BEARERS AND GUN CREWS, BY THE LEFT (RIGHT), QUICK – MARCH.

14. Throughout the ceremony, the guides shall position themselves on the directing flank, changing position as required just before or immediately after wheeling.

15. Upon wheeling into the entrance of the parade ground, the No. 2 Gun Crew shall step out until they reach a position three paces to the left of No. 1 Gun Crew, when they shall resume a normal pace.

16. After entering the parade ground, the band shall lead the procession by the most direct route to where the guard and flag bearers are required to halt. At this position, the band shall wheel left and proceed directly towards the dais. At the march past line the band will wheel right and proceed to Flag B where they shall change into slow time, immediately countermarch and proceed along the march past line to Flag E, with the drum major and band director saluting the reviewing officer or dignitary as they pass. At Flag E, the band shall change into quick time and immediately countermarch, proceeding back on the march past line to a position in front of the dais where the band shall wheel right. Nearing the flag bearers, the band shall countermarch and halt in a position in front and centre of the flag bearers (see Figure 12-5-1).

- c. étape 3, le feu de joie;
- d. étape 4, le salut aux drapeaux;
- e. étape 5, le défilé; et
- f. étape 6, le coucher du soleil (s'il y a lieu).

#### **ÉTAPE 1 : L'ARRIVÉE SUR LE TERRAIN**

13. Quelques instants avant que les troupes se rendent sur le terrain de rassemblement, le commandant donne à la musique, à la garde, aux porte-drapeaux et aux détachements d'artillerie l'ordre de se mettre au garde-à-vous et donne à la garde l'ordre de mettre l'arme à l'épaule. À l'heure prévue, la musique sonne une fanfare, après quoi le commandant de la garde donne le commandement « GARDE, MUSIQUE, PORTE-DRAPEAUX ET DÉTACHEMENTS D'ARTILLERIE, PAR LA GAUCHE (DROITE), PAS CADENCÉ — MARCHÉ ».

14. Tout au long de la cérémonie, les guides prennent place sur le flanc de direction, changeant de position selon les besoins immédiatement avant ou après l'exécution des mouvements de conversion.

15. Après avoir fait une conversion à son arrivée sur le terrain de rassemblement, le détachement d'artillerie n°2 s'avance au pas de gymnastique jusqu'à ce qu'il soit en position à trois pas à la gauche du détachement n°1, puis recommence à marcher au pas cadencé.

16. Arrivée sur le terrain de rassemblement, la musique s'avance par le plus court chemin en tête du défilé en direction de l'endroit où la garde et les porte-drapeaux doivent s'arrêter. Lorsqu'elle atteint cette position, la musique fait une conversion vers la gauche et s'avance en direction de l'estrade d'honneur; lorsqu'elle atteint la ligne de défilé, la musique fait une conversion vers la droite, se dirige vers le fanion B où elle change de pas pour adopter le pas ralenti, effectue immédiatement une contre-marche pour se diriger vers le fanion E en suivant la ligne de défilé. Le tambour-major et le chef de musique saluent le dignitaire lorsqu'ils passent devant l'estrade d'honneur. Arrivée au fanion E, la musique adopte de nouveau le pas cadencé et exécute immédiatement une contre-marche, avançant le long de la ligne de défilé jusqu'à ce qu'elle soit en face de l'estrade d'honneur, où elle fait une conversion à droite. Au moment où elle s'approche des porte-drapeaux, la musique exécute une contre-marche et s'arrête en avant et au centre des porte-drapeaux (voir figure 12-5-1).

17. As the guard and flag bearers enter the parade ground, the flag bearers shall maintain themselves at a six-pace interval from the left flank of the guard and in individual alignment with the appropriate file of the guard. On reaching their position in front of the dais, the guard and flag bearers shall mark time and, acting on the bass drummer's signal, halt, turn to face the dais, and dress by the centre, observing a standard pause between movements. While the guard and the remainder of the flag bearers are dressing, the National Flag and Escort shall take up a position, three paces forward and in the centre of the provincial flags (see Figure 12-5-1).

18. After ensuring that the National Flag is in position, the front rank member of the centre file of the guard will give a vocal signal and each division of the guard and flag bearers will turn their head and eyes to the front in succession from the centre.

19. After halting and observing a standard pause, the guard commander shall step off and position himself three paces in front of the third file from the right. Similarly, and in time with the guard commander, the guard officer shall position himself three paces in front of the third file from the left.

20. Approaching the guard, both gun crews shall wheel half left, proceeding on a route which will bring them to a position in front of the flag bearers. Upon reaching a position in front and on the left of the flag bearers, they shall wheel half right to parallel the flag bearers and, upon reaching a position opposite the centre of the left half of the flag bearers, the No. 2 Gun Crew shall wheel left, stepping short. The No. 1 Gun Crew shall proceed to a position opposite the centre of the right half of the flag bearers and wheel left. When the No. 1 Gun Crew arrives in line with the No. 2 Gun Crew, No. 2 Gun Crew shall resume a normal pace. Upon reaching a position half-way between the flag bearers and the dais, the No. 1 Gun Crew shall wheel half right and the No. 2 Gun Crew half left. Both crews shall continue to their respective corners of the parade ground, wheel the guns into positions previously determined for firing, mark time, and on the bass drummer's signal, HALT.

17. Lorsque la garde et les porte-drapeaux se présentent sur le terrain de rassemblement, les porte-drapeaux conservent leur position à six pas d'intervalle sur le flanc gauche de la garde en s'alignant sur la file de la garde dont ils couvrent le flanc. Lorsqu'ils atteignent leur position face à l'estrade d'honneur, la garde et les porte-drapeaux marquent le pas et, au signal donné par le joueur de grosse caisse, s'arrêtent, tournent de façon à faire face à l'estrade d'honneur et s'alignent par le centre, faisant une pause réglementaire entre les différents mouvements. Tandis que la garde et les autres porte-drapeaux s'alignent, le porte-drapeau du drapeau du Canada, accompagné de son escorte, va prendre position à trois pas en avant et au centre de la ligne des drapeaux des provinces (voir figure 12-5-1).

18. Après s'être assuré que le Drapeau national est en place, la personne du rang avant de la file du centre de la garde donne le commandement approprié et les membres de chaque section de la garde de même que les porte-drapeaux tournent successivement la tête et les yeux vers l'avant en commençant par le centre.

19. Après s'être arrêté et avoir fait une pause réglementaire, le commandant de la garde s'avance et prend place à trois pas en avant de la troisième file de droite. De la même façon, réglant ses mouvements sur ceux du commandant de la garde, l'officier de la garde prend place à trois pas en avant de la troisième file de gauche.

20. Au moment d'atteindre la garde, les deux détachements d'artillerie font une demi conversion vers la gauche de façon à dépasser la ligne des porte-drapeaux. Arrivés en avant à la gauche des porte-drapeaux, ils font une demi conversion vers la droite de façon à être parallèles avec les porte-drapeaux et, au moment où il se trouve en ligne avec la moitié de gauche des porte-drapeaux, le détachement d'artillerie n° 2 fait une conversion vers la gauche tout en raccourcissant le pas. Le détachement n° 1 continue jusqu'à ce qu'il se trouve en ligne avec le centre de la moitié de droite des porte-drapeaux et fait une conversion vers la gauche. Lorsque les deux détachements d'artillerie sont en ligne, le détachement n° 2 reprend le pas cadencé. Lorsqu'ils se trouvent à mi-chemin entre les porte-drapeaux et l'estrade d'honneur, le détachement n° 1 fait une demi conversion vers la droite et le détachement n° 2 fait une demi conversion vers la gauche. Les deux détachements continuent d'avancer jusqu'à ce qu'ils atteignent la position qui leur est assignée aux coins du terrain de rassemblement, font une conversion vers leurs positions de tir, marquent le pas et s'arrêtent au signal donné par le joueur de grosse caisse.

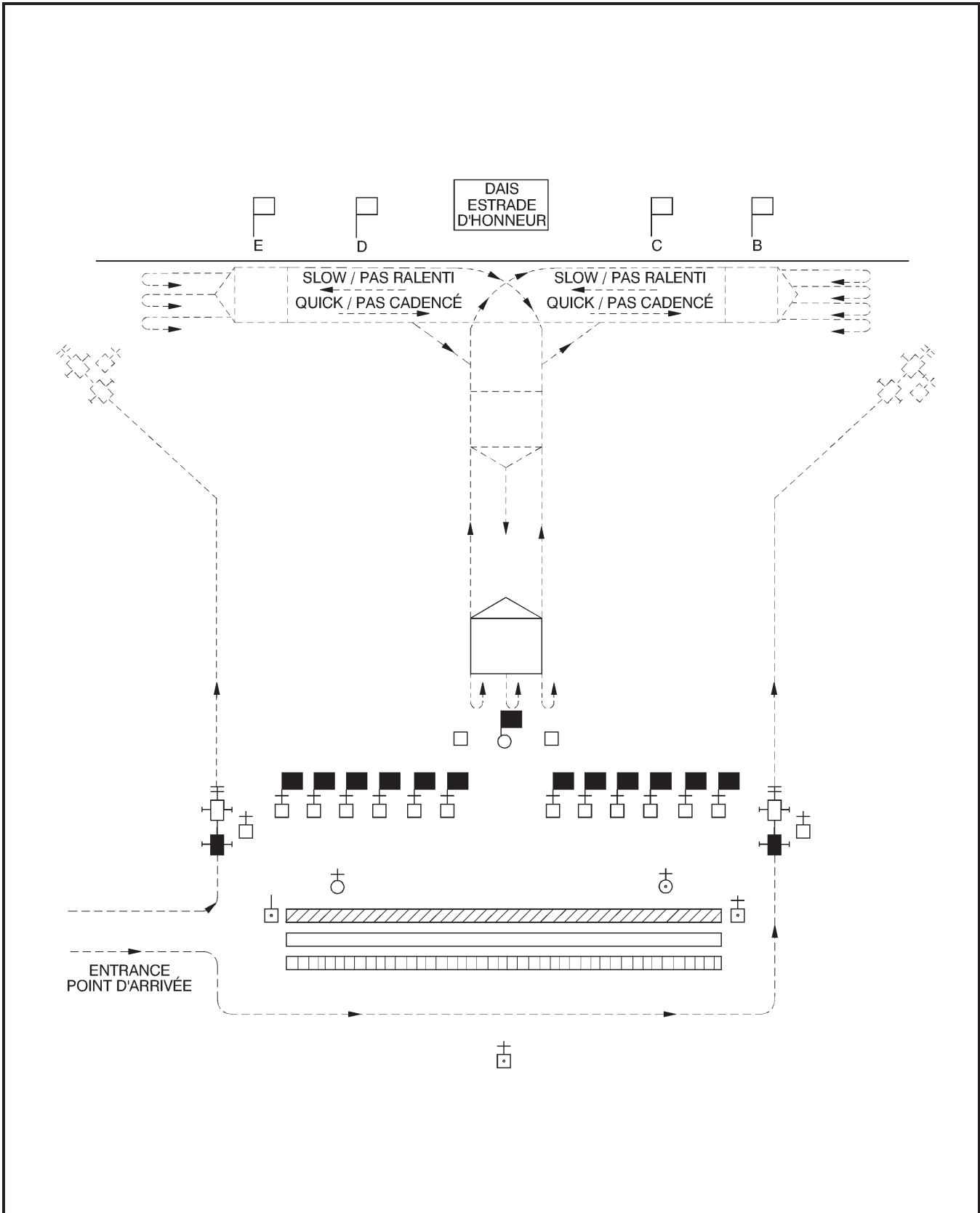


Figure 12-5-1 Ceremony of the Flags – Phase 1  
Figure 12-5-1 Cérémonies des drapeaux – Étape 1

21. As the gun crews wheel half right and half left towards their respective corners of the parade ground, the battery officer shall move to his position in the centre rear of the guard, at a predetermined distance. The battery officer shall be positioned where both gun crews can view his visual signals.

## PHASE 2: SECTION DRILL

22. From his position within the band, the side drummer shall give a drum roll which will be followed by a single beat of the bass drum.

23. Acting on the single beat of the pass drum, the guard shall form two divisions, the right division turning right and the left division turning left. After completing the turn and observing a standard pause, both divisions step off together in quick time and march 20 paces. On the twentieth pace, both divisions turn to face the dais, the left division commencing their right turn with the right foot forward and on the ground. As both divisions turn, they shall mark time four paces, commencing with the first left foot pace after turning. During the four mark time paces, both divisions will form two ranks; this is accomplished by the centre rank taking a half pace left on the first mark time pace, the odd numbers then taking two half paces forward while the even numbers take two half paces back on the second and third mark time paces. The whole of both divisions complete the fourth mark time pace with the right foot and step off together in quick time on the fifth pace (left foot). Both divisions then will advance toward the dais in quick time for six paces before changing into slow time on the seventh pace (left foot). Both divisions continue to advance in slow time for six further paces and, on the next left foot, commence to fix bayonets at the shoulder, on the march, whilst marching a further 20 paces in slow time (see paragraphs 22 to 24). On the first left foot following the twentieth pace, both divisions change into quick time and march forward 16 additional paces, commencing four mark time paces on the first left foot following the sixteenth pace. On the completion of the fourth mark time pace, both divisions simultaneously shall turn inwards, taking two mark time paces to complete the turn. After taking two further mark time paces, both divisions march towards each other, stepping off with the left foot and, when both divisions meet in the centre, they shall halt on a bass drum signal. After halting, both divisions shall observe a standard pause, turn to face the dais, observe another standard pause and dress

21. Au moment où les détachements d'artillerie font une demi conversion vers la droite et vers la gauche pour se diriger vers leurs positions aux coins du terrain de rassemblement, l'officier de batterie va prendre place à son poste à l'arrière de la garde et centré sur celle-ci, d'où ses signaux peuvent être vus par les deux détachements.

## ÉTAPE 2 : LES MANŒUVRES DE SECTIONS

22. Sans quitter sa position dans les rangs de la musique, le joueur de caisse claire bat un roulement, puis le joueur de grosse caisse bat un seul coup.

23. Au coup de la grosse caisse, la garde se divise en deux sections, la section de droite tournant à droite et la section de gauche tournant à gauche. Après avoir tourné et avoir fait la pause réglementaire, les deux sections se mettent à marcher en même temps et font 20 pas au pas cadencé. Au vingtième pas, les deux sections tournent vers l'estrade d'honneur, la section de gauche amorçant son mouvement au moment où les troupes ont le pied droit en avant et au sol. Après avoir tourné, les deux sections marquent le pas pendant quatre pas, en commençant le mouvement du pied gauche après avoir tourné. Pendant qu'elles marquent le pas, les deux sections se forment sur deux rangs, le rang du centre faisant un demi-pas vers la gauche au premier pas, les nombres impairs faisant ensuite deux demi-pas vers l'avant tandis que les nombres pairs font deux demi-pas vers l'arrière lorsqu'ils marquent le pas pour la deuxième et la troisième fois. Les deux sections marquent le pas pour la quatrième fois du pied droit et se mettent à marcher ensemble au pas cadencé au cinquième pas (pied gauche). Les deux sections s'avancent alors en direction de l'estrade d'honneur au pas cadencé, adoptant le pas ralenti au septième pas (sur le pied gauche). Les deux sections continuent d'avancer au pas ralenti pendant six autres pas et, au prochain pas du pied gauche, les troupes commencent à mettre la baïonnette au canon en gardant l'arme à l'épaule, continuant d'avancer au pas ralenti pendant 20 autres pas (voir les paragraphes 22 à 24). Lorsque les troupes posent le pied gauche au sol après le vingtième pas, les deux sections adoptent le pas cadencé et continuent d'avancer pendant 16 pas, marquant le pas quatre fois après avoir posé le pied gauche au sol à la suite du seizième pas. Après avoir marqué le pas quatre fois, les deux sections tournent ensemble vers l'intérieur, marquant le pas deux fois pendant l'exécution du mouvement. Après avoir marqué le

automatically by the centre. On a signal from the front rank man of the centre file, each file shall turn its head and eyes to the front in succession from the centre (see Figure 12-5-2).

24. The provincial flag bearers shall turn right and left with their respective divisions, carry out the same foot drill as their respective division, and maintain their position, six paces in front of the front rank of their division throughout the drill. The National Flag bearer and escorts shall stand fast until both divisions of the guard have advanced to face the dais and formed two ranks. They shall then step off with the guard, changing into slow and quick time with the guard, marking time when they have completed the 16 paces in quick time and halting with the guard on the bass drum signal. The National Flag bearer and escort shall maintain their relative position nine paces in front of the front rank of the guard (three paces in front of the provincial flag bearers) throughout the foot drill.

#### FIXING BAYONETS ON THE MARCH

25. On the seventh pace of slow march:
- a. **One.** Grasp the bayonet handle with the left hand, with the thumb over the ring of the bayonet, the back of the hand to the body and the fingers around the handle. Rotate the scabbard counter clockwise. Hold the scabbard point upward in line with the left shoulder blade. The fingers are to be held together in an all-around grasp.
  - b. **Two.** Withdraw the bayonet from the scabbard to the full extent of the left arm keeping the bayonet behind the back.

pas encore deux fois, les deux sections s'approchent l'une de l'autre, en partant du pied gauche, et lorsqu'elles se rencontrent au centre du terrain, s'arrêtent au signal donné par le joueur de grosse caisse. Après s'être arrêtées, les deux sections font une pause réglementaire, se tournent vers l'estrade d'honneur, font une autre pause et s'alignent automatiquement par le centre. Au signal donné par la personne du rang avant de la file du centre, les militaires de chaque file tournent successivement la tête et les yeux vers l'avant en commençant par le centre (voir figure 12-5-2).

24. Les porte-drapeaux des drapeaux des provinces tournent vers la droite et vers la gauche en même temps que leur section et en se conformant aux mouvements de celle-ci, conservent leur position à six pas en avant du rang avant de leur division tout au cours des manœuvres. Le porte-drapeau du drapeau du Canada et son escorte demeurent immobiles jusqu'à ce que les deux sections de la garde aient pris place face à l'estrade d'honneur et se soient formées sur deux rangs. Ils commencent alors à avancer avec la garde, au pas cadencé et au pas ralenti selon le même rythme que celle-ci, marquent le pas après s'être avancés de 16 pas au pas cadencé et s'arrêtent en même temps que la garde, au signal donné par le joueur de grosse caisse. Le porte-drapeau du drapeau du Canada et son escorte demeurent à neuf pas en avant du rang avant de la garde (trois pas en avant des porte-drapeaux des drapeaux des provinces) tout au long des manœuvres de la garde.

#### FAÇON DE METTRE LA BAÏONNETTE AU CANON EN MARCHANT

25. Au septième pas de la marche au pas ralenti :
- a. **Un.** Saisir la poignée de la baïonnette de la main gauche, le pouce entourant l'anneau, les doigts entourant la poignée tout en gardant le dos de la main près du corps. Tourner le fourreau de la droite vers la gauche. Tenir la pointe du fourreau vers le haut, en ligne avec l'omoplate gauche, tout en gardant les doigts serrés autour de la poignée.
  - b. **Deux.** Retirer la baïonnette du fourreau en étendant le bras gauche de tout son long et garder la baïonnette derrière le dos.

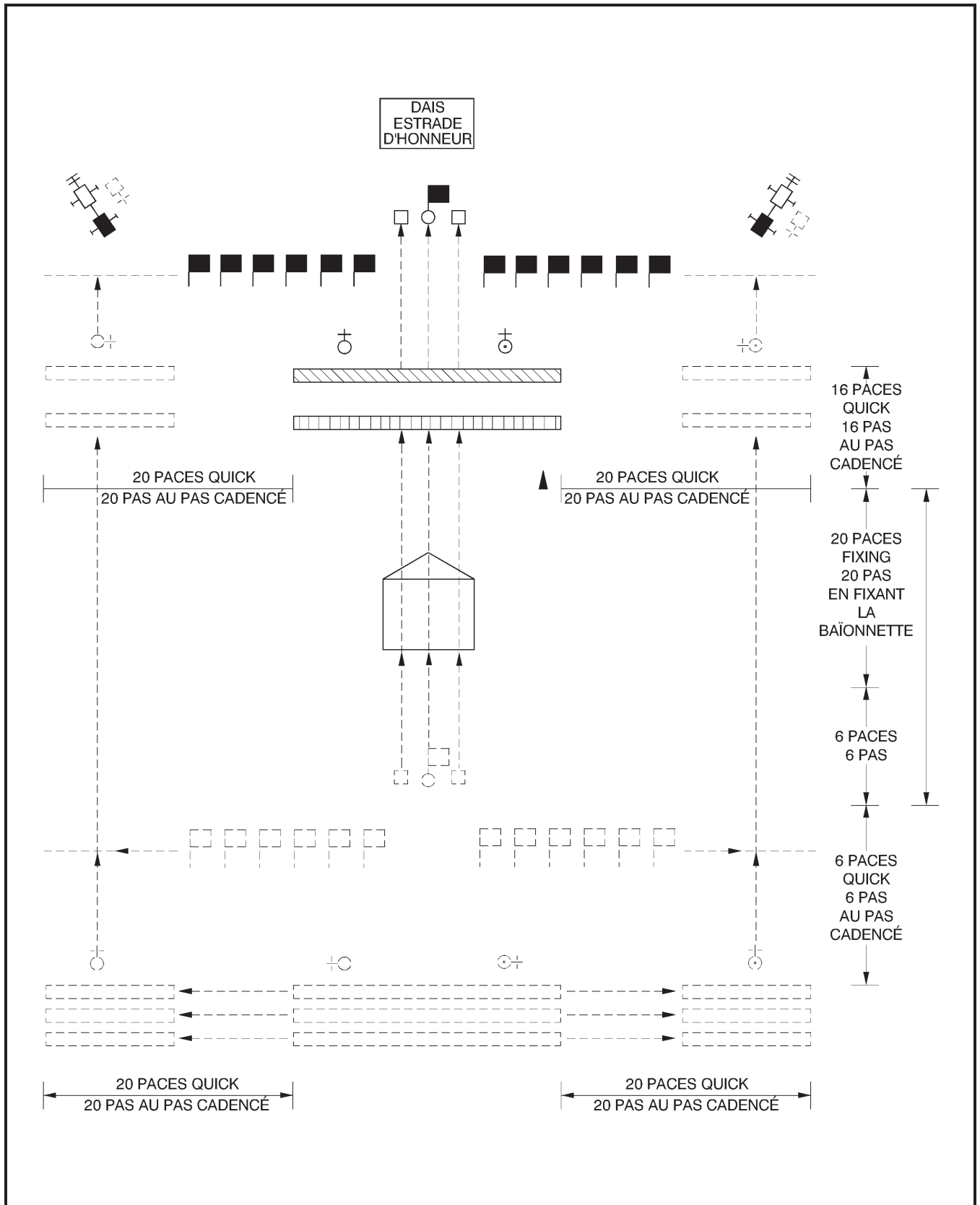


Figure 12-5-2 Ceremony of the Flags – Phase 2  
 Figure 12-5-2 Cérémonies des drapeaux – Étape 2



- c. **Three.** Bring the bayonet to a position in front of the body, arm extended to an angle of 45 degrees in line with the right shoulder. Force the wrist down so as to make the arm straight.
- d. **Four.** Turn the head to the right and look directly at the muzzle. Simultaneously, bend the left elbow and align the bayonet with the bayonet stud and force the rifle butt one foot to the rear of the right hip.
- e. **Five.** Fix the bayonet to the bayonet stud, retaining an all-round grip of the bayonet handle with the left hand.
- f. **Six.** Cut the left hand to the side. Simultaneously, force the rifle to the position of the shoulder and turn the head to the front.

26. Each movement is executed as the left foot is forward and on the ground and on the heavy beat of the drum.

### PHASE 3: FEU DE JOIE

27. The guard commander shall give the orders in Table 12-5-1.

### PHASE 4: SALUTE TO THE FLAGS

28. On the commands GUARD, SHOULDER – ARMS; and GUARD, GENERAL SALUTE, PRESENT – ARMS, the guard acts as ordered. On the completion of the last movement of the present arms, the provincial flag bearers shall observe a standard pause, turn outwards, the six flags in front of the right division turning right and those in front of the left division turning left. After observing a standard pause, both step off at the slow march, executing two successive right and left wheels to move between the front and rear ranks of the guard. When passing through the ranks, the six flags that previously stood in front of the left division shall pass those who stood in front of the right division on their left. On reaching the right and left flanks of the guard, they shall wheel right and left once again. Abreast of their original line, they shall wheel inward and halt, each occupying the other's former position. After observing a standard pause, the provincial flag bearers simultaneously shall turn to face the front (see Figure 12-5-3).

- c. **Trois.** Amener la baïonnette devant le corps, le bras étendu à un angle de 45 degrés en ligne avec l'épaule droite. Presser le poignet vers le bas de façon à ce que le bras soit droit.
- d. **Quatre.** Tourner la tête à droite, les yeux fixés sur la bouche du canon. En même temps, plier le coude gauche, aligner la baïonnette sur le tenon de la baïonnette et repousser vivement la crosse du fusil de façon à ce qu'elle soit à un pied derrière la hanche droite.
- e. **Cinq.** Fixer la baïonnette au canon tout en gardant la main gauche autour de la poignée de la baïonnette.
- f. **Six.** Amener la main gauche près du corps et, en même temps, replacer l'arme à la position à l'épaule et tourner la tête vers l'avant.

26. Chacun des mouvements s'exécute avec le pied gauche en avant et au sol, en suivant le battement de la grosse caisse.

### ÉTAPE 3 : FEU DE JOIE

27. Le commandant de la garde donne les commandements du tableau 12-5-1.

### ÉTAPE 4 : LE SALUT AUX DRAPEAUX

28. Aux commandements « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES »; et « GARDE, SALUT GÉNÉRAL; PRÉSENTEZ — ARMES », la garde exécute les ordres donnés. Au dernier mouvement du présentez armes, les porte-drapeaux des drapeaux des provinces font la pause réglementaire, tournent vers l'extérieur, les six drapeaux qui sont en avant de la section de droite tournant à droite et ceux qui sont en avant de la section de gauche tournant à gauche. Après avoir fait la pause réglementaire, les deux groupes de porte-drapeaux se mettent à marcher au pas ralenti, exécutant successivement deux conversions à droite et à gauche de façon à traverser le rang avant et le rang arrière de la garde. Lorsqu'ils traversent les rangs, les six porte-drapeaux qui étaient en avant de la section de gauche croisent ceux qui étaient en avant de la section de droite sur la gauche. Lorsqu'ils atteignent le flanc droit et le flanc gauche de la garde, les porte-drapeaux font une conversion de nouveau vers la droite et vers la gauche et, lorsqu'ils se trouvent à la hauteur de leur ligne initiale, ils font une conversion vers l'intérieur et s'arrêtent, chacun occupant la position occupée précédemment par l'autre. Après avoir fait une pause réglementaire, les porte-drapeaux des drapeaux des provinces tournent ensemble et font face vers l'avant (voir figure 12-5-3).





No.	Command	Action	Remarks
1	GUARD, ORDER – ARMS	The guard orders arms.	
2	GUARD, OPEN ORDER – MARCH	The rear rank takes three half paces to the rear.	
3	GUARD, SHOULDER DRESSING, RIGHT – DRESS	The guard dresses to the right taking up shoulder dressing.	
4	GUARD, EYES – FRONT	All heads and eyes are turned to the front.	
5	GUARD WILL UNFIX BAYONETS, UN – FIX	The guard shall unfix bayonets.	
6	GUARD, BAYO – NETS	The guard sheathe their bayonets.	
7	GUARD, ATTEN – TION	The guard assumes the attention position.	
8	GUARD, WITH BLANK CARTRIDGES, STANDING – LOAD		
9	GUARD, PRESENT	The rifles are brought to the right shoulder at an angle of 30 degrees.	Prior to this command being given, the guard officers shall step forward three half paces.
10			The drummers give a drum roll and the battery officer fires one gun. When the gun fires, the right guide fires his rifle. The remainder of the guard fire consecutively from right to the left in the front rank and left to right in the rear rank.
11	GUARD, RE – LOAD	The guard reload their rifles.	The sequence, load, present, drum roll, field gun fire, and rifle fire is carried out three times.
12	GUARD, MAKE – SAFE	The guard return to the standing load position and unload their rifles.	
13	GUARD, ORDER – ARMS	The guard order arms, from the examine position.	
14	GUARD WILL FIX BAYONETS – FIX	The guard withdraw their bayonets.	
15	GUARD, BAYO – NETS	The guard fix bayonets to their rifles.	
16	GUARD, ATTEN – TION	The guard assumes the attention position.	

Table 12-5-1 The Feu de Joie

N°	Commandement	Exécution	Observations
1	« GARDE, AU PIED — ARMES »	Les membres de la garde mettent l'arme au pied.	
2	« GARDE, OUVREZ LES RANGS — MARCHÉ »	Le rang arrière fait trois demi-pas vers l'arrière.	
3	« GARDE, ÉPAULE À ÉPAULE, PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »	La garde s'aligne épaule à épaule par la droite.	
4	« GARDE — FIXE »	Les troupes tournent la tête et les yeux vers l'avant.	
5	« GARDE, BAÏONNETTE AU FOURREAU, REMET — TEZ »	Les membres de la garde dégagent la baïonnette.	
6	« GARDE, BAÏON — NETTES »	Les membres de la garde remettent la baïonnette au fourreau.	
7	« GARDE, GARDE-À — VOUS »	La garde se met au garde-à-vous.	
8	« GARDE, SALVES À BLANC CHAR — GEZ »		
9	« GARDE, PRÉSEN — TEZ »	Les troupes placent l'arme à l'épaule droite à un angle de 30 degrés.	Avant ce commandement, les officiers de la garde font trois demi-pas vers l'avant.
10			Les tambours battent un roulement et l'officier de batterie tire un coup de canon. Dès que le coup de canon a été tiré, le guide de droite tire un coup de fusil. Les autres militaires du rang avant de la garde tirent en succession de la droite vers la gauche, puis les militaires du rang arrière tirent de la gauche vers la droite.
11	« GARDE, RECHAR — GEZ »	Les membres de la garde rechargent leur arme.	On répète à trois reprises les manœuvres chargez, présentez, roulement de tambour, coup de canon et coup de fusil.
12	« GARDE, SÛRE — TÉ »	Les membres de la garde abaissent leur arme à la position du chargement debout et déchargent leur arme.	
13	« GARDE, AU PIED — ARMES »	Les membres de la garde mettent l'arme au pied depuis la position pour l'inspection, portez armes.	
14	« GARDE, BAÏONNETTES AU CANON, FI — XEZ »	Les membres de la garde dégagent leur baïonnette.	
15	« GARDE, BAÏON — NETTES »	Les membres de la garde mettent la baïonnette au canon.	
16	« GARDE, GARDE-À — VOUS »	La garde se met au garde-à-vous.	

Tableau 12-5-1 Le feu de joie

29. As the provincial flag bearers turn outwards, the National Flag bearer and the escorts shall step off in quick time, immediately wheeling left through full 90 degrees, then halting. The National Flag party and the provincial flag bearers then shall step off together in slow time. The National Flag party shall proceed towards the left flank of the guard for 20 paces and, on the twentieth pace, execute a right about turn, proceed across the front of the guard and, on the fifty-eighth pace, execute a left about turn to proceed back to the position from whence they commenced the slow march, halting on the eighty-fourth pace. As the provincial flag bearers turn to face their front, the National Flag party shall turn about, wheel right into their original position and halt. After observing a standard pause, they shall turn about to face the front. The paces executed during the two about turns by the National Flag party shall be counted in the 84 paces marched in slow time, the whole of the trooping of all flags being performed to a count of 84 paces.

30. The guns shall fire, on order of the battery officer, on every fourth pace until 21 guns have been fired. The battery officer shall signal the order to fire by adopting the recover position from the carry, then pointing his sword at the gun required to fire. When pointing the sword, the right arm shall be fully extended, with the sword and arm being held parallel to the ground. Upon the gun being fired, the battery officer shall resume the recover position prior to signalling the second gun to fire. In the event of a misfire, the battery officer shall resume the recover position and then point his sword at the alternate gun. The guns should be rotated for each round fired.

31. The band shall commence to play the Royal Anthem, "God Save The Queen", and the National Anthem "O Canada", as the flag bearers step off. The guard remains at the present throughout.

32. Upon completion of the National Anthem, the guard commander shall order GUARD, SHOULDER – ARMS; and GUARD, ORDER – ARMS and the guard shall act as ordered.

29. Au moment où les porte-drapeaux des drapeaux des provinces tournent vers l'extérieur, le porte-drapeau du drapeau du Canada et son escorte se mettent à marcher au pas cadencé, faisant immédiatement une conversion à gauche à un angle de 90 degrés et s'arrêtent. La garde du drapeau du Canada et les porte-drapeaux des drapeaux des provinces s'avancent alors au pas ralenti. La garde du drapeau du Canada se dirige vers le flanc gauche de la garde sur une distance de 20 pas et, au vingtième pas, exécute un demi-tour par la droite, défile devant le front de la garde et, au cinquante-huitième pas, exécute un demi-tour par la gauche et retourne à la position qu'elle occupait au moment de se mettre à marcher au pas ralenti, s'arrêtant au quatre-vingt-quatrième pas. Au moment où les porte-drapeaux des drapeaux des provinces tournent vers le front, la garde du drapeau du Canada fait demi-tour, fait une conversion à droite vers sa position initiale et s'arrête. Après avoir fait une pause réglementaire, elle fait demi-tour de façon à faire face vers l'avant. Les pas qui font partie des mouvements de demi-tour exécutés par la garde du drapeau du Canada doivent être comptés dans les 84 pas faits au pas ralenti, l'ensemble des mouvements exécutés pendant le défilé des drapeaux étant calculé sur une base de 84 pas.

30. Sur les ordres de l'officier de batterie, les canons tirent à chaque quatrième pas jusqu'à ce que 21 coups aient été tirés. L'officier de batterie donne l'ordre de tirer en amenant d'abord son sabre à la position replacez le sabre, puis en pointant son sabre dans la direction du canon qui doit tirer. Lorsqu'il pointe son sabre, son bras droit doit être à pleine extension, le sabre et le bras formant une seule ligne parallèle au sol. Après chaque coup de canon, l'officier de batterie revient à la position replacez le sabre avant de donner l'ordre au second canon de tirer. En cas de raté, l'officier de batterie revient à la position replacez le sabre et pointe ensuite son sabre dans la direction du second canon. Chaque coup doit être tiré en alternant d'un canon à l'autre.

31. La musique commence à jouer le « God Save the Queen » et le « Ô Canada » au moment où les porte-drapeaux se mettent à marcher. La garde présente les armes pendant tout ce temps.

32. Après le « Ô Canada », le commandant de la garde donne les commandements « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES; et GARDE, AU PIED — ARMES » et la garde exécute les ordres donnés.

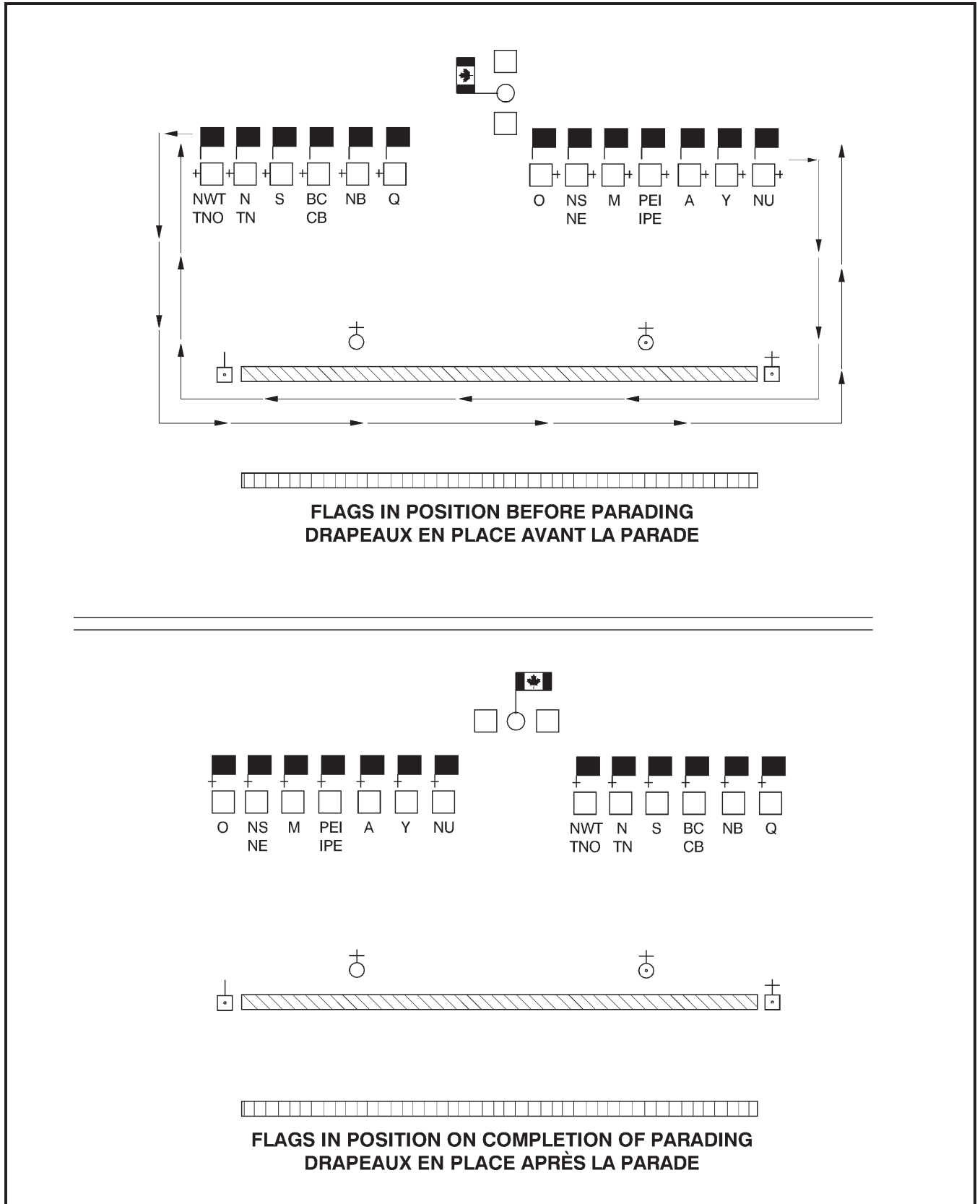


Figure 12-5-3 Ceremony of the Flags – Phase 4  
 Figure 12-5-3 Cérémonie des drapeaux – Étape 4

## PHASE 5: THE MARCH PAST

33. On the command GUARD, CLOSE ORDER – MARCH, the guard acts as ordered, the limber box lids are slammed down on the order GUARD and MARCH, is the order for the gun crews to limber up (see Annex A).

34. On the command GUARD, FORM THREE – RANKS, the guard acts as ordered. Automatic dressing is not carried out because the common frontage with the flags should not change. On the second movement of the form threes, the even numbers in the front rank, i.e., those on the left of the man who moved to form the centre rank, take a side pace to the right and similarly, the even numbers in the rear rank take a side pace to the left.

35. The guard commander then shall order GUARD, SHOULDER – ARMS; and GUARD, OUTWARDS – TURN. On the executive order TURN, the guard divisions shall turn outwards and the provincial flag bearers shall turn inwards; the National Flag bearer and escorts turn right.

36. On the command GUARD, BAND AND GUN CREWS, QUICK – MARCH, the right division of the guard wheels right, the left division wheels left, the provincial flag bearers wheel right and left away from the dais. The National Flag bearer and escorts wheel right and form in the centre of the file of provincial flag bearers, and the flag bearers march through the band. After the flag bearers have passed through the band, the band countermarches, stepping off in quick time. The gun crews shall step off, from their positions at the corners of the parade square, angle across the parade square and fall in for the march past, positioned in rear of the band. As the procession passes the battery officer, he shall fall in between the gun crews at the head of the gun battery. The guard commander and guard officer shall adopt a position three paces from and abreast of the centre of their respective division of the guard. The guard officer, during the first left wheel executed by the left division, shall adopt a position three paces

## ÉTAPE 5 : LE DÉFILÉ

33. Au commandement « GARDE, FERMEZ LES RANGS — MARCHÉ », les membres de la garde exécutent l'ordre donné. Au commandement « GARDE », on abaisse vivement les couvercles des coffres d'avant-train et au mot « MARCHÉ », les servants accrochent l'avant-train à la pièce (voir l'annexe A).

34. Au commandement « GARDE, SUR TROIS RANGS FOR — MEZ », les membres de la garde exécutent l'ordre donné. Aucun alignement ne se fait afin de ne pas changer l'alignement avec les drapeaux. Au second temps du mouvement de formation sur trois rangs, les nombres pairs du rang avant, c'est-à-dire ceux qui sont sur la gauche du militaire qui s'est déplacé pour former le rang du centre, font un pas de côté vers la droite, les nombres pairs du rang arrière faisant en même temps un pas de côté vers la gauche.

35. Le commandant de la garde donne alors les commandements « GARDE, À L'ÉPAULE — ARMES »; et « GARDE, VERS L'EXTÉRIEUR, TOUR — NEZ ». Aussitôt que le mot d'exécution « TOUR — NEZ » est donné, les sections de la garde tournent vers l'extérieur et les porte-drapeaux des drapeaux des provinces tournent vers l'intérieur; le porte-drapeau et l'escorte du drapeau du Canada tournent à droite.

36. Au commandement « GARDE, MUSIQUE ET DÉTACHEMENTS D'ARTILLERIE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ », la section de droite de la garde fait une conversion vers la droite, la section de gauche vers la gauche, les porte-drapeaux des drapeaux des provinces font une conversion vers la droite et vers la gauche en s'éloignant de l'estrade d'honneur. Le porte-drapeau et l'escorte du drapeau du Canada font une conversion à droite et prennent place au centre de la file des porte-drapeaux des drapeaux des provinces, puis les porte-drapeaux traversent les rangs de la musique, après quoi la musique exécute une contre-marche au pas cadencé. Les détachements d'artillerie se mettent à marcher à partir de leur position dans les coins du terrain de rassemblement, traversent le terrain de rassemblement en diagonale et vont prendre place derrière la musique pour prendre part au défilé. Lorsque les troupes passent devant l'officier de batterie, celui-ci rejoint les rangs en prenant place en

from and abreast of the rear rank. Prior to the first left wheel executed by the left division, the left marker shall adopt a position one pace in front of the rear rank.

37. Upon reaching the march past line opposite Flag A (see Figure 9-2-1), each sub-unit commander shall order \_\_\_\_\_, ADVANCE, LEFT – TURN. On reaching Flag C, the sub-units shall be ordered, \_\_\_\_\_, EYES – RIGHT, and upon clearing Flag D \_\_\_\_\_, EYES – FRONT. On arrival at Flag F, each sub-unit commander shall order \_\_\_\_\_, MOVE TO THE RIGHT IN COLUMN OF ROUTE, RIGHT – TURN, followed by two successive left wheels.

38. The procession then shall be marched off the parade ground to the dispersal area where the guard shall unfix bayonets and all shall be dismissed.

## **SUNSET**

39. If the lowering of the National Flag flown on a flagpole is to be performed at sunset with the ceremony of the flags, it shall follow Phase 5. Upon completion of the march past, each sub-unit shall return to its original position (see Figure 12-5-1) from where the guard commander shall give the orders in Table 12-5-2.

40. Upon completion of the sunset portion of the ceremony, the guard commander shall proceed as detailed in paragraph 38.

avant de la batterie, entre les deux détachements. Le commandant de la garde et l'officier de la garde prennent place à trois pas en avant et en ligne avec le centre de leurs sections respectives. Lorsque la section de gauche exécute la première conversion vers la gauche, l'officier de la garde prend place à trois pas et en ligne avec le rang arrière. Avant que la section de gauche n'exécute sa première conversion vers la gauche, le guide de gauche prend place à un pas en avant du rang arrière.

37. Lorsqu'ils atteignent la ligne de défilé face au fanion A (voir la figure 9-2-1), les commandants des sous-unités donnent le commandement « \_\_\_\_\_, VERS L'AVANT, À GAUCHE, TOUR — NEZ ». Lorsque les sous-unités atteignent le fanion C, les commandants donnent le commandement « \_\_\_\_\_, TÊTE À — DROITE » et, lorsque l'arrière de leurs sous-unités atteint le fanion D, le commandement « \_\_\_\_\_ — FIXE ». Lorsqu'il atteint le fanion F, chaque commandant de sous-unité donne le commandement « \_\_\_\_\_, VERS LA DROITE, EN COLONNE DE ROUTE, À DROITE, TOUR — NEZ » et fait ensuite exécuter deux mouvements de conversion successifs vers la gauche.

38. Le défilé quitte alors le terrain de rassemblement pour se rendre à la zone de dispersion, où la garde remet la baïonnette au fourreau et rompt les rangs.

## **COUCHER DU SOLEIL**

39. Si on doit abaisser le Drapeau national au coucher du soleil dans le cadre de la cérémonie des drapeaux, il faut le faire immédiatement après l'étape 5. Une fois le défilé terminé, chacune des sous-unités retourne à sa position initiale (voir la figure 12-5-1), puis le commandant de la garde donne les commandements figurant au tableau 12-5-2.

40. Une fois cette partie de la cérémonie terminée, le commandant de la garde agit de la façon décrite au paragraphe 38.

No. N°	Command Commandement	Remarks Observations
1	GUARD, ORDER – ARMS « GARDE, AU PIED — ARMES »	
2	GUARD, STAND AT – EASE  « GARDE, EN PLACE, RE — POS »	Guard stands at ease and the flag bearers order flags and stand at ease.  La garde adopte la position en place repos et les porte-drapeaux mettent leurs drapeaux au pied et puis adoptent la position en place repos.
3	GUARD, STAND – EASY « GARDE, RE — POS »	The whole parade, less the flag bearers, lower their heads.  Toutes les troupes, excepté les porte-drapeaux, baissent la tête.
4		The band plays a hymn and the signalman reports “One minute to Sunset, Sir”.  La musique joue un hymne approprié et le signaleur donne l’avertissement suivant : « le soleil se couchera dans une minute, Monsieur ».
5	GUARD, ATTEN – TION « GARDE, GARDE-À — VOUS »	
6	GUARD, SHOULDER – ARMS « GARDE, À L’ÉPAULE — ARMES »	
7		The signalman reports “Sunset, Sir”.  Le signaleur avertit : « le soleil se couche, Monsieur ».
8	GENERAL SALUTE, PRESENT – ARMS  « SALUT GÉNÉRAL, PRÉSENTEZ — ARMES »	On the completion of the last movement of the present, one gun is fired. The band plays the “Orchestrated Sunset” and the National Anthem (see also Chapter 7 to A-AD-200-000/AG-000, The Honours, Flags and Heritage Structure of the CF). The National Flag flown from a flagpole is lowered during the playing of the “Orchestrated Sunset” and completed on the last note of that piece.  Au dernier mouvement du présentez armes, on tire un coup de canon. La musique joue « l’hymne du coucher du soleil » et le « Ô Canada », (voir aussi le chapitre 7 de l’A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC). Le Drapeau national hissé à un mât est abaissé pendant que la musique joue « l’hymne du coucher du soleil » et est complètement abaissé à la dernière note de la pièce.
9	GUARD, SHOULDER – ARMS « GARDE, À L’ÉPAULE — ARMES »	
10	GUARD, ORDER – ARMS « GARDE, AU PIED — ARMES »	

Table 12-5-2 Ceremony of the Flags: Sunset  
Tableau 12-5-2 La cérémonie des drapeaux : Coucher du soleil



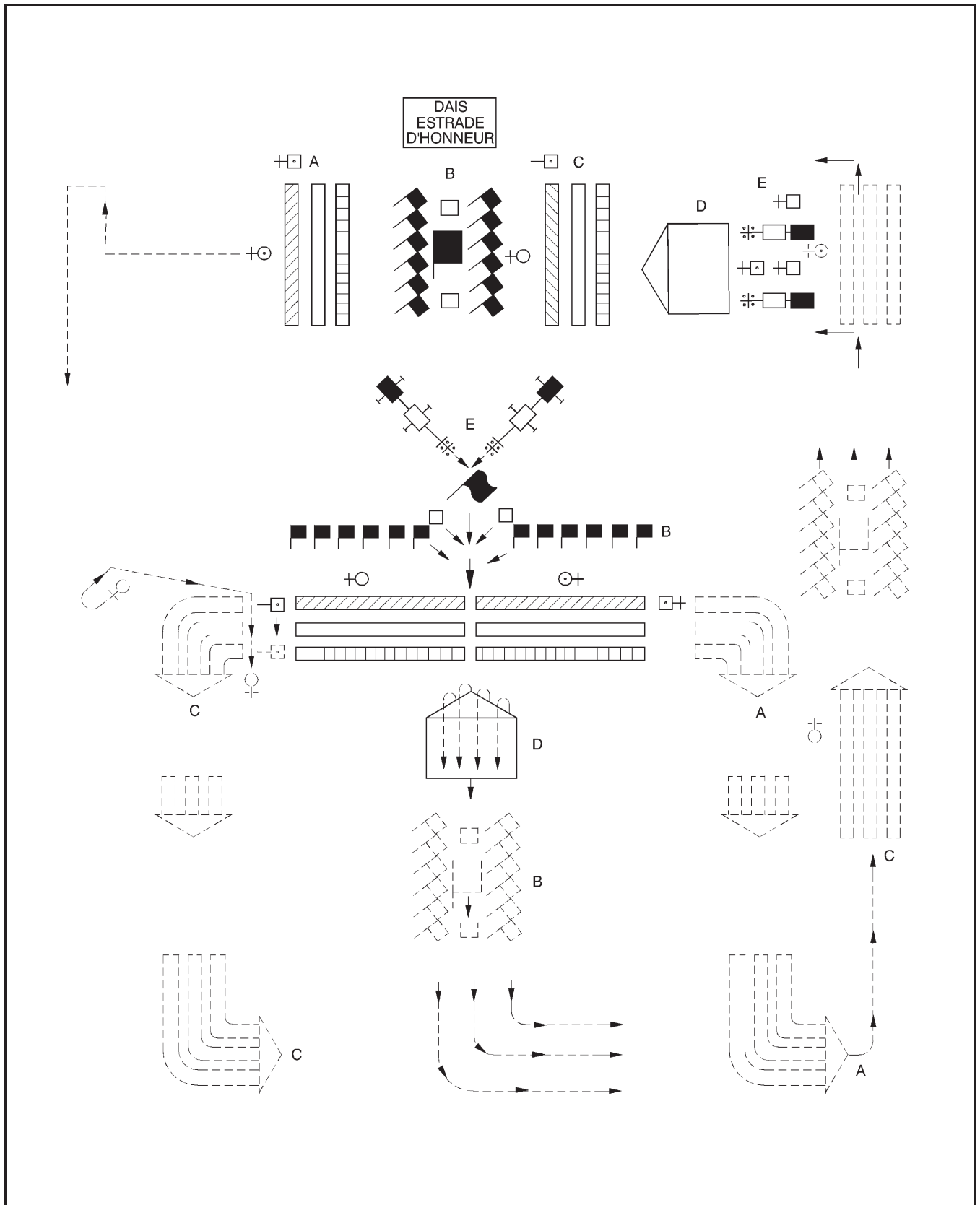


Figure 12-5-4 Ceremony of the Flags – Phase 5  
 Figure 12-5-4 Cérémonie des drapeaux – Étape 5

## BAND MUSIC

### 41. Phase 1

- a. Fanfare – Played just prior to ceremony.
- b. March (Quick) – Played until cut off.
- c. March (Slow) – 16 bars.
- d. March (Quick) – Played until the band halts in front of guard.

### 42. Phase 2

- a. March (Quick) – Commence playing as the guard steps off (duration 30 paces).
- b. March (Slow) – The change from the quick to the slow is immediate (duration 38 paces).
- c. March (Quick) – This change is also immediate and can be the same quick march as the previous one. This march is played until both sections of the guard meet, at which time the halt is given on the bass drum at the end of a phase.

### 43. Phase 4

- a. March (Slow) – Begins as the flag bearers step off (duration 84 paces).
- b. The Royal Anthem, “God Save The Queen”.
- c. The National Anthem, “O Canada”.

### 44. Phase 5

- a. March (Quick) – Preceded by a five-beat roll on the drums; band standing fast until flag bearers have marched through the band.

## PROGRAMME MUSICAL

### 41. Étape 1

- a. Fanfare : Jouée immédiatement avant la cérémonie.
- b. Marche au pas cadencé : Jouée jusqu’au moment où le commandement de changer de cadence est donné.
- c. Marche lente : 16 mesures.
- d. Marche au pas cadencé : Jouée jusqu’à ce que la musique s’arrête en avant de la garde.

### 42. Étape 2

- a. Marche au pas cadencé : La musique commence à jouer lorsque la garde se met à marcher et cesse de jouer lorsque la garde a fait 30 pas.
- b. Marche lente : Le changement de rythme du pas cadencé au pas ralenti s’effectue sans interruption. La musique cesse de jouer lorsque la garde a fait 38 pas.
- c. Marche au pas cadencé : Le changement de cadence s’effectue également sans interruption. Cette marche, qui peut être la même que la précédente, se continue jusqu’à ce que les deux sections de la garde se rencontrent; les deux sections s’arrêtent alors au signal donné par la grosse caisse.

### 43. Étape 4

- a. Marche lente : La musique commence à jouer lorsque les porte-drapeaux se mettent à marcher et cesse de jouer lorsqu’ils ont fait 84 pas.
- b. L’hymne royal « God Save the Queen ».
- c. L’hymne national « Ô Canada ».

### 44. Étape 5

- a. Marche au pas cadencé : La marche est précédée d’un ra de cinq. Les musiciens demeurent immobiles jusqu’à ce que les porte-drapeaux aient traversé leurs rangs.

- b. Navy, Regimental, Air or Command Quick March – five-beat roll is given as the first section is turned into line to march past. This is played until all sections have marched past.
- c. March (Quick) – Played to take all sections off the field.

45. **Sunset**

- a. Evening Hymn.
- b. “Orchestrated Sunset” (Retreat).
- c. The National Anthem (see also Chapter 7, A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF).

- b. Marche de la Marine, marche régimentaire, marche de l'Aviation ou marche du commandement : On bat un ra de cinq au moment où la première section tourne en ligne pour défilé. La musique continue de jouer cette marche jusqu'à ce que toutes les sections aient défilé.
- c. Marche au pas cadencé : Jouée pendant que les sections quittent le terrain de rassemblement.

45. **Coucher du soleil**

- a. L'hymne du soir.
- b. « L'hymne du coucher du soleil » (retraite).
- c. L'hymne national (voir aussi le chapitre 7, de l'A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC).



**SECTION 6****SPECIAL OCCASIONS****GENERAL**

1. Normal unit organization and planning suffices for routine parades and concerts. For special, complex occasions, such as elaborate tattoos and music festivals, a separate project staff must be established.

2. The operational commander ordering the programme is responsible for appointing the show producer or programme director and forming the project staff. Unless the programme involves only a simple series of concert performances, the producer will usually be a line officer, with a senior Music Branch officer or Director of Music acting as a technical adviser and the programme's musical director.

3. Special occasions vary widely. Guidance for a range of examples are provided in the following references:

- a. Sections 1 to 5 detail special ceremonies, including a full retreat ceremony with a traditional tattoo. The customary musical requirement for such ceremonies normally needs little advance planning.
- b. A-PD-201-001/FP-000, CF Military Bands and Marches, Volume 1 (Band Instructions), Chapter 2, Annex A provides an outline programme for a tattoo performed as a separate, elaborate show, with many participating bands and acts. A tattoo producer, programme director and musical director will normally be appointed, although, depending on their experience and the show's complexity, one or two individuals might share these duties.

**SECTION 6****OCCASIONS SPÉCIALES****GÉNÉRALITÉS**

1. L'organisation et la planification normales de l'unité suffisent pour les rassemblements et les concerts de routine. Par contre, une équipe spéciale doit être mise sur pied pour la réalisation d'activités complexes comme les tattoos et les festivals de musique.

2. Le commandant opérationnel qui dirige le programme est chargé de nommer le producteur du spectacle ou le directeur du programme en plus de constituer l'équipe du projet. Le producteur est généralement un officier hiérarchique aidé d'un officier supérieur de la Branche des services musique ou du Directeur – Musique, qui agit à titre de conseiller technique et de directeur musical du programme, sauf lorsque le programme ne comprend qu'une simple série de concerts.

3. Les activités spéciales varient beaucoup. Vous trouvez divers exemples d'instructions ci-dessous :

- a. Les sections 1 à 5 fournissent des détails sur les cérémonies spéciales, y compris une cérémonie complète de la retraite accompagnée d'un tattoo traditionnel. Les besoins musicaux sont simples et nécessitent habituellement peu de planification.
- b. L'annexe A du chapitre 2 de l'A-PD-201-001/FP-000, Les musiques et marches militaires des FC, volume 1 (Instructions sur les musiques) trace les grandes lignes d'un tattoo en tant que spectacle distinct et élaboré auquel participent un grand nombre de musiques et comprenant différentes scènes. On nomme habituellement un producteur de tattoo, un directeur de programme et un directeur musical. Cependant, une ou deux personnes peuvent partager ces tâches selon leur expérience et la complexité du spectacle.

c. A-PD-201-001/FP-000, CF Military Bands and Marches, Volume 1 (Band Instructions), Chapter 2, Annex B describes a touring international music festival with several distinct components. This annex provides sufficient detail to guide the initial planning of very complex projects. (The multi-component nature of this festival is more complicated than any event actually planned to provide examples for most occasions.) Note especially:

- (1) the central coordinating staff required; and
- (2) the two concurrent planning aspects:
  - (a) touring components, venues, performance schedule, public relations, commercial partners and merchandising – generally the responsibility of the producers and the executive staff; and
  - (b) the show itself – generally the responsibility of the director and the production staff.

#### PLANNING SEQUENCE

4. It is essential to start planning as early as possible. Although traditional or simple retreat and tattoo ceremonies can be arranged on reasonably short notice with local resources, more complex events will require considerable advance planning.

#### FINANCES

5. Traditional retreat and tattoo ceremonies are often performed as a free public spectacle. More elaborate shows, especially indoors, require admission charges, both to help defray expenses and – often just as important – to attract audiences. The public often associates “free” with amateur performances put on as much to involve the performers as to entertain the audience. Experience indicates that quality shows are expected to have a cost for admission.

c. L'annexe B du chapitre 2 de l'A-PD-201-001/FP-000, Les musiques et marches militaires des FC, volume 1 (Instructions sur les musiques) décrit un festival musical international itinérant ayant plusieurs volets distincts. L'annexe fournit suffisamment de détails pour orienter la planification initiale de projets très complexes. (Ce festival à volets multiples s'avère plus complexe que toute activité planifiée dans les faits afin de fournir des exemples pour la majorité des cas.) Noter particulièrement ce qui suit :

- (1) le personnel de coordination centrale requis; et
- (2) les deux aspects concurrents de planification :
  - (a) les volets de la tournée, les lieux, le programme des représentations, les relations publiques, les partenaires commerciaux et le merchandising – généralement la responsabilité des producteurs et du personnel exécutif; et
  - (b) le spectacle en tant que tel – relève normalement du directeur et du personnel du production.

#### SÉQUENCE DE PLANIFICATION

4. Il est essentiel de commencer la planification le plus tôt possible. On peut organiser les cérémonies traditionnelles ou simples de la retraite et du tattoo assez rapidement en utilisant des ressources locales; par contre, les activités plus complexes exigent beaucoup de planification.

#### FINANCES

5. Les cérémonies de la retraite et du tattoo traditionnels sont souvent offertes au public comme spectacles gratuits. En ce qui concerne les spectacles plus élaborés, particulièrement en salle, on exige des frais d'entrée à la fois pour payer les dépenses et – ce qui est souvent tout aussi important – pour attirer les spectateurs. Souvent, le public associe la gratuité à des spectacles d'amateurs organisés autant pour permettre la participation des artistes que pour amuser le public. L'expérience prouve que les gens s'attendent à payer quelque chose pour voir des spectacles de qualité.

6. If government funds have been directly expended for such things as hall deposits, these must be repaid to clear accounts. It is contrary to government regulations to mix public and non-public organizations or outside sponsors or partners. Any profits gained from an event should be contributed to an acceptable charitable organization to avoid charges of advantage.

7. The same considerations apply to merchandising receipts derived from the sale of souvenirs, programmes, recordings and the like.

8. Further information on the subject of finances, sponsors, partners and charities, and communications strategy is contained in A-PD-201-001/FP-000, CF Military Bands and Marches, Volume 1 (Band Instructions), Chapter 12, Section 6.

6. Si on consacre directement des fonds publics au paiement de dépôts pour les salles, il faut les rembourser pour régler le compte. Les règlements gouvernementaux exigent de ne pas mêler les affaires des organisations à fonds publics avec celles des organisations à fonds non public, ni avec celles des commanditaires ou associés externes. Tout profit réalisé doit être versé à un organisme de bienfaisance acceptable afin d'éviter d'en tirer avantage.

7. Les mêmes considérations varient pour les recettes commerciales provenant de la vente de souvenirs, de programmes, d'enregistrements et autres.

8. Vous trouverez plus de renseignements au sujet des finances, des commanditaires, des associés et des organismes de bienfaisance ainsi qu'au sujet de la stratégie des communications à la section 6 du chapitre 12 de l'A-PD-201-001/FP-000, Les musiques et marches militaires des FC, volume 1 (Instructions sur les musiques).





**ANNEX A****NAVAL CEREMONIAL SALUTING  
GUN DRILL****GENERAL**

1. Naval ceremonial saluting guns are used in the Sunset Ceremony and the Ceremony of the Flags, and may be used in state and military funerals.

2. The gun crew consists of one junior officer (funerals) or petty officer, 1st class (warrant officer) (funerals, Sunset Ceremony or Ceremony of the Flags) and 32 leading seamen/able seamen (corporals/privates). Their positions on the gun are illustrated in Figure 12A-1.

**TAKE UP DRAG ROPES**

3. On the command TAKE UP DRAG ROPES BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

- a. bend the knees and, keeping the back straight and head up, grasp the loop of the drag rope by the forward edge, with the back of the hand down; and
- b. simultaneously, numbers 9, 10, 19 and 20, keeping their head and eyes to the front, grasp the pole slats.

4. On the command SQUAD – TWO:

- a. return to the position of attention; and
- b. simultaneously, numbers 9, 10, 19 and 20 bring the pole up.

5. On the command SQUAD – THREE:

- a. drag rope numbers take one pace forward; and
- b. reverse drag rope numbers take one pace step back.

**ANNEXE A****MANŒUVRE DE CÉRÉMONIE  
DU CANON DE MARINE****GÉNÉRALITÉS**

1. La manœuvre de cérémonie du canon de marine est exécutée pendant la cérémonie du coucher du soleil et la cérémonie des drapeaux et peut être exécutée pendant des funérailles d'État et des funérailles militaires.

2. L'équipe de pièce comprend un officier subalterne (funérailles) ou un maître de 1<sup>re</sup> classe (adjudant) (funérailles, cérémonie du coucher du soleil ou cérémonie des drapeaux) et 32 matelots de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes (caporaux et soldats). La figure 12A-1 illustre leur position autour de la pièce.

**PRENDRE EN MAIN LES CORDES DE  
MANŒUVRE**

3. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CORDES DE MANŒUVRE, SAISISSEZ, ESCOUADE — UN » :

- a. fléchir les genoux puis, tout en gardant la tête et le dos droits, saisir la ganse de la corde de manœuvre par l'avant, le dos de la main vers le bas; et
- b. en même temps, les n<sup>o</sup> 9, 10, 19 et 20 saisissent les traverses du timon tout en gardant la tête et les yeux vers l'avant.

4. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

- a. revenir à la position du garde-à-vous; et
- b. en même temps, les n<sup>o</sup> 9, 10, 19 et 20 soulèvent le timon.

5. Au commandement « ESCOUADE — TROIS » :

- a. les préposés aux cordes de manœuvre font un pas en avant; et
- b. les préposés aux cordes de retenue font un pas vers l'arrière.

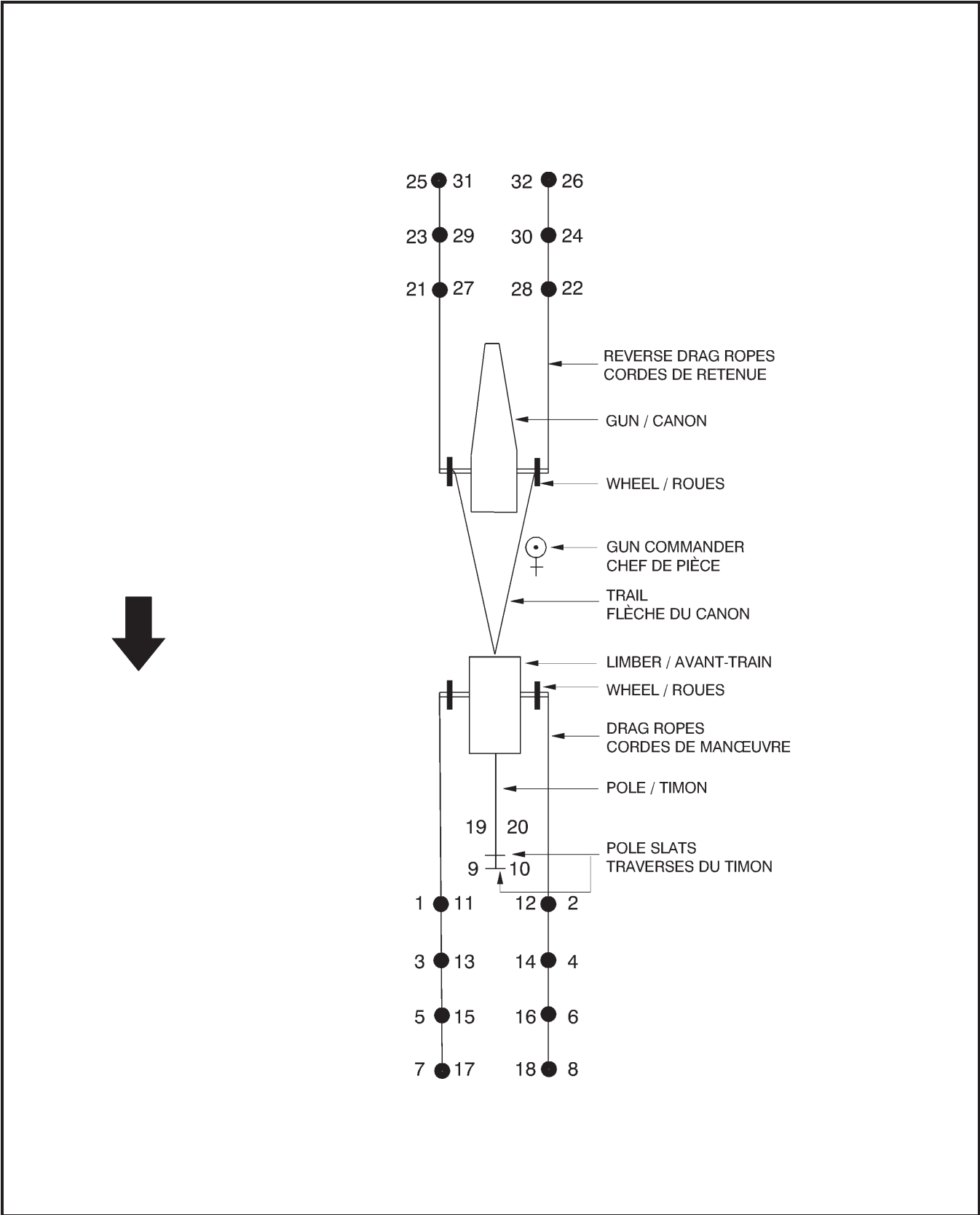


Figure 12A-1 Order of March, Gun Carriage Crew  
 Figure 12A-1 Ordre de marche des servants de pièce

6. On the command TAKE UP DRAG – ROPES, the three movements are combined. A standard pause is observed between movements.

### GROUND DRAG ROPES

7. On the command GROUND DRAG ROPES BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

- a. drag rope numbers take one pace step back; and
- b. reverse drag rope numbers take one pace forward.

8. On the command SQUAD – TWO:

- a. bend the knees and, keeping the back straight and the head up, place drag ropes on the ground; and
- b. simultaneously, numbers 9, 10, 19 and 20 allow the pole to go down.

9. On the command SQUAD – THREE, all assume the position of attention.

10. On the command GROUND DRAG – ROPES, the three movements are combined. A standard pause is observed between movements.

### QUICK MARCH

11. On the command QUICK – MARCH, numbers 17 and 18, 27 and 28 lock forearms, grasping the hands, fingers interlocked in a horizontal position. Drag ropes and reverse drag ropes are brought horizontal to the ground by bending the elbows.

### WHEELING

12. On the command RIGHT (LEFT) – WHEEL, the gun carriage crew gradually change direction by wheeling, until the command FOR – WARD is given.

6. Au commandement « CORDES DE MANŒUVRE, SAISIS — SEZ », les trois mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

### POSER LES CORDES DE MANŒUVRE AU SOL

7. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, CORDES DE MANŒUVRE AU SOL, ESCOUADE — UN » :

- a. les préposés aux cordes de manœuvre font un pas vers l'arrière; et
- b. les préposés aux cordes de retenue font un pas vers l'avant.

8. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

- a. fléchir les genoux puis, tout en gardant la tête et le dos droits, poser les cordes de manœuvre au sol; et
- b. en même temps, les n<sup>o</sup> 9, 10, 19 et 20 abaissent le timon.

9. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », tous reviennent au garde-à-vous.

10. Au commandement « CORDES DE MANŒUVRE AU — SOL », les trois mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

### MARCHER AU PAS CADENCÉ

11. Au commandement « PAS CADENCÉ — MARCHE », les n<sup>o</sup> 17 et 18 ainsi que les n<sup>o</sup> 27 et 28 entrecroisent leurs avant-bras, se tiennent par la main, les doigts entrelacés à l'horizontale. Les cordes de manœuvre et les cordes de retenue sont maintenues parallèles au sol en pliant les coudes.

### FAIRE LA CONVERSION

12. Au commandement « VERS LA DROITE (GAUCHE) — DROITE (GAUCHE) », les servants de pièce changent graduellement de direction en faisant une conversion jusqu'à ce que le commandement « VERS L'A — VANT » soit donné.

## HALT

13. On the command GUN CREW – HALT, given as the right foot comes forward and is on the ground:

- a. the crew halts and the drag ropes and reverse drag ropes are brought down to the full extent of the arms; and
- b. numbers 17 and 18, 27 and 28 unlock their arms and cut their hands to their sides.

## OPEN ORDER MARCH

14. On the command OPEN ORDER MARCH, BY NUMBERS, SQUAD – ONE, with the exception of the numbers 9, 10, 19 and 20, the crew turns outwards.

15. On the command SQUAD – TWO:

- a. drag rope and reverse drag rope numbers march out ten paces and halt on the tenth pace at a 90 degree angle to the gun (see Figure 12A-2);
- b. numbers 1 and 2 let go the drag ropes, and take up a position in rear of the limber;
- c. numbers 3 and 4 let go the drag ropes, and take up a position at their respective limber wheel; and
- d. numbers 21 and 22 let go the reverse drag ropes and take up a position at their respective gun wheel, facing inwards.

16. On the command SQUAD – THREE, the reverse drag rope and pole numbers about turn by turning inwards, i.e., odd numbers turn left about, even numbers turn right (Figure 12A-2).

17. On the command OPEN ORDER – MARCH, the three movements are combined. A standard pause is observed between the movements.

## HALTE

13. Au commandement « SERVANTS DE PIÈCE — HALTE », donné lorsque le pied droit est en avant et au sol :

- a. les servants de pièce s'arrêtent et abaissent les cordes de manœuvre et de retenue à pleine extension du bras; et
- b. les n<sup>o</sup> 17 et 18 ainsi que les n<sup>os</sup> 27 et 28 se décroisent les bras et ramènent les mains près du corps.

## OUVRIR LES RANGS

14. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, OUVREZ LES RANGS, MARCHE, ESCOUADE — UN », les servants de pièce, à l'exception des n<sup>o</sup> 9, 10, 19 et 20, tournent vers l'extérieur.

15. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

- a. les préposés aux cordes de manœuvre et aux cordes de retenue s'avancent de 10 pas et s'arrêtent au dixième pas à un angle de 90 degrés par rapport au canon (voir figure 12A-2);
- b. les n<sup>o</sup> 1 et 2 lâchent les cordes de manœuvre et prennent place à l'arrière de l'avant-train;
- c. les n<sup>o</sup> 3 et 4 lâchent les cordes de manœuvre et prennent place près des roues de l'avant-train; et
- d. les n<sup>o</sup> 21 et 22 lâchent les cordes de retenue et vont prendre place près des roues du canon, faisant face vers l'intérieur.

16. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les préposés aux cordes de retenue et les préposés au timon font demi-tour vers l'intérieur, les numéros impairs tournent vers la gauche et les numéros pairs vers la droite (voir figure 12A-2).

17. Au commandement « OUVREZ LES RANGS — MARCHE », les trois mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

**UNLIMBER**

18. On the command UNLIMBER BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

- a. numbers 1 and 2, bending from the waist, take hold of the trail;
- b. number 1 removes the pin;
- c. numbers 1 and 2 lift the trail clear of the limber hook;
- d. numbers 3 and 4 grasp the limber wheels, with the backs of their hands down, and hold the limber steady; and
- e. numbers 21 and 22 take hold of the gun wheels, with the backs of their hands down.

19. On the command SQUAD – TWO:

- a. reverse drag rope numbers take one pace forward;
- b. numbers 21 and 22 move the gun one pace forward; and
- c. numbers 1 and 2, holding the trail, take one pace forward.

20. On the command UN – LIMBER, the two movements are combined. A standard pause is observed between the movements.

**LOAD**

21. On the command LOAD:

- a. the leading numbers (5, 7, 6, 8, 27, 29, 31, 28, 30 and 32) take a pace forward with the outside foot and then kneel on the inside knee, hands crossed on their knee, outside hand on top;
- b. the rear numbers (11, 13, 15, 17, 12, 14, 16, 18, 23, 25, 24 and 26) take a pace to the rear with the inside foot and then kneel on the inside knee, hands crossed on their knee, outside hand on top;

**DÉCROCHER L'AVANT-TRAIN**

18. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, AVANT-TRAIN, DÉCROCHEZ, ESCOUADE — UN » :

- a. les n° 1 et 2 se penchent et saisissent la flèche de l'affût;
- b. le n° 1 enlève la goupille;
- c. les n° 1 et 2 dégagent la flèche du crochet de l'avant-train;
- d. les n° 3 et 4 empoignent les roues de l'avant-train, le dos de la main vers le bas, et gardent l'avant-train immobile; et
- e. les n° 21 et 22 saisissent les roues du canon, le dos des mains vers le bas.

19. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

- a. les préposés aux cordes de retenue font un pas en avant;
- b. les n° 21 et 22 avancent le canon d'un pas; et
- c. les n° 1 et 2 font un pas en avant en gardant la flèche en main.

20. Au commandement « AVANT-TRAIN, DÉCRO — CHEZ », les deux mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

**CHARGER LA PIÈCE**

21. Au commandement « CHAR — GEZ » :

- a. les n° 5, 7, 6, 8, 27, 29, 31, 28, 30 et 32 font un pas en avant avec le pied qui est du côté opposé au canon et mettent à terre le genou qui est le plus près du canon, se croisent les mains sur le genou, la main qui est du côté opposé au canon étant placée sur le dessus;
- b. les n° 11, 13, 15, 17, 12, 14, 16, 18, 23, 25, 24 et 26 font un pas en arrière avec le pied qui est le plus près du canon et mettent à terre le genou qui est le plus près du canon, se croisent les mains sur le genou, la main qui est du côté opposé au canon étant placée sur le dessus;

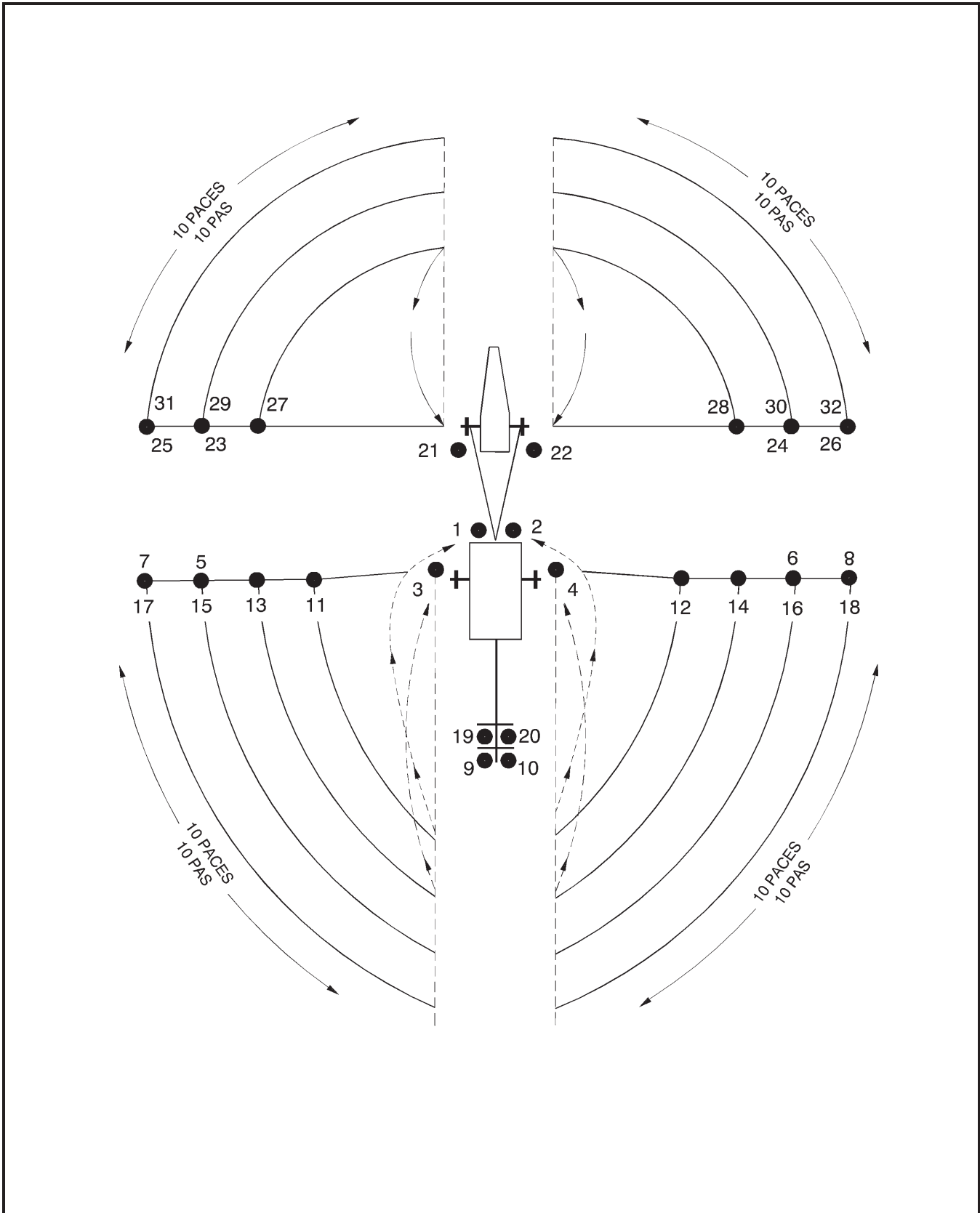


Figure 12A-2 Open Order March  
Figure 12A-2 Façon d'ouvrir les rangs

- |   |   |
|---|---|
| <p>c. the drag ropes and reverse drag ropes are placed on the ground;</p> <p>d. numbers 3 and 4 open their respective limber box lids and then kneel on the inside knee, hands crossed on their knee, outside hand on top;</p> <p>e. numbers 9 and 10 kneel on their inside knee, resting their inside arms on the pole, holding the slat with their outside hand;</p> <p>f. numbers 1, 2, 19 and 20 kneel on their inside knee, hands crossed on their knee, outside hand on top; and</p> <p>g. numbers 21 and 22 take up a position in rear of their respective gun wheel, kneeling on their inside knee with hands crossed on their knee, outside hand on top.</p> | <p>c. les cordes de manœuvre et les cordes de retenue sont placées sur le sol;</p> <p>d. les n° 3 et 4 ouvrent les couvercles des coffres à munitions de l'avant-train, puis mettent à terre le genou le plus rapproché du canon, croisent les mains sur l'autre genou, la main qui est du côté opposé au canon étant placée sur le dessus;</p> <p>e. les n° 9 et 10 mettent à terre le genou le plus rapproché du canon, en appuyant le bras le plus rapproché du canon sur le timon et en tenant la traverse avec la main qui est du côté opposé au canon;</p> <p>f. les n° 1, 2, 19 et 20 mettent à terre le genou le plus rapproché du canon, croisent les mains sur l'autre genou, la main du côté opposé au canon étant placée sur le dessus; et</p> <p>g. les n° 21 et 22 prennent place derrière les roues du canon et mettent à terre le genou le plus rapproché du canon en croisant les mains sur l'autre genou, la main qui est du côté opposé au canon étant placée sur le dessus.</p> |
|---|---|
- 
- |   |   |
|---|---|
| <p>22. Figure 12A-3 depicts the positions occupied by the following numbers:</p> <p>a. Number 1, loading number.</p> <p>b. Number 2, extracting number.</p> <p>c. Number 21, firing number.</p> <p>d. Number 22, breech worker.</p> <p>e. Number 3, ammunition supply number.</p> <p>f. Number 4, cylinder return number.</p> | <p>22. La figure 12A-3 illustre la position occupée par les servants suivants :</p> <p>a. N° 1, le chargeur.</p> <p>b. N° 2, le servant préposé à l'extraction.</p> <p>c. N° 21, le tireur.</p> <p>d. N° 22, le servant préposé à la culasse.</p> <p>e. N° 3, le pourvoyeur de munitions.</p> <p>f. N° 4, le servant préposé au récupérateur.</p> |
|---|---|

- A. No. 1      LOADING NUMBER  
N° 1      CHARGEUR
- B. No. 2      EXTRACTING NUMBER  
N° 2      SERVANT PRÉPOSÉ À L'EXTRACTION
- C. No. 21     FIRING NUMBER  
N° 21     TIREUR
- D. No. 22     BREECHWORKER  
N° 22     SERVANT PRÉPOSÉ À LA CULASSE
- E. No. 3      AMMUNITION SUPPLY NUMBER  
N° 3      POURVOYEUR DE MUNITIONS
- F. No. 4      CYLINDER RETURN NUMBER  
N° 4      SERVANT PRÉPOSÉ AU RÉCUPÉRATEUR

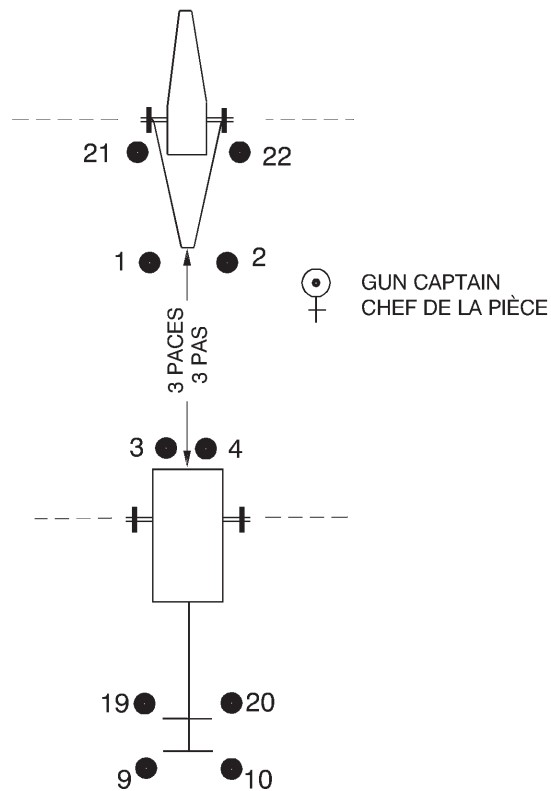


Figure 12A-3    The Load Position  
Figure 12A-3    Position des servants au moment du chargement



**LIMBER UP**

23. When the command GUARD, CLOSE ORDER MARCH BY NUMBERS, SQUAD – ONE, is given on the cautionary word GUARD, numbers 3 and 4 shall close the limber box lids.

24. On the executive word of command ONE:

- a. all the gun crew except numbers 1, 2, 3, 4, 9, 10, 19, 20, 21 and 22 bend down and grasp the drag rope loops; and
- b. numbers 9, 10, 19 and 20 bend down and grasp the pole slats.

25. On the command SQUAD – TWO, all those detailed in subparagraphs 2a and b shall assume the position of attention, holding the drag ropes and pole slats with both hands in front of the body.

26. On the command SQUAD – THREE:

- a. numbers 1 and 2 grasp the trail;
- b. numbers 3 and 4 grasp their respective limber wheel; and
- c. numbers 21 and 22 grasp the gun wheels, with the backs of their hands down.

27. On the command SQUAD – FOUR, numbers 1 and 2 lift the trail.

28. On the command SQUAD – FIVE:

- a. drag rope and pole numbers take one pace forward;
- b. numbers 3 and 4 move to the limber by turning the wheels;
- c. numbers 1 and 2 place the ring of the trail on the limber hook;
- d. number 1 replaces the pin; and
- e. numbers 21 and 22 hold the gun steady.

**ACCROCHER L'AVANT-TRAIN**

23. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, GARDE, FERMEZ LES RANGS, MARCHE, ESCOUADE — UN », les n° 3 et 4 ferment les couvercles des coffres à munitions lorsque le mot d'avertissement « GARDE » est donné.

24. Lorsque le mot d'exécution « UN » est donné :

- a. tous les servants de pièce, sauf les n° 1, 2, 3, 4, 9, 10, 19, 20, 21 et 22, se penchent et saisissent les ganses des cordes de manœuvre et de retenue; et
- b. les n° 9, 10, 19 et 20 se penchent et saisissent les traverses du timon.

25. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », tous les servants mentionnés aux subparagraphes 2a et 2b se mettent au garde-à-vous en tenant les cordes de manœuvre, les cordes de retenue et les traverses du timon à deux mains devant eux.

26. Au commandement « ESCOUADE — TROIS » :

- a. les n° 1 et 2 saisissent la flèche de l'affût;
- b. les n° 3 et 4 saisissent chacun une roue de l'avant-train; et
- c. les n° 21 et 22 saisissent chacun une roue du canon en plaçant le dos de la main vers le bas.

27. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les n° 1 et 2 soulèvent la flèche.

28. Au commandement « ESCOUADE — CINQ » :

- a. les préposés aux cordes de manœuvre et au timon font un pas en avant;
- b. les n° 3 et 4 déplacent l'avant-train en faisant tourner les roues;
- c. les n° 1 et 2 accrochent l'anneau de la flèche au crochet de l'avant-train;
- d. le n° 1 remet la goupille en place; et
- e. les n° 21 et 22 gardent le canon immobile.

29. On the command SQUAD – SIX, the gun crew returns to the position of attention.

30. On the command SQUAD – SEVEN:

- a. drag rope and pole numbers about turn by turning inwards; and
- b. numbers 1, 2, 3, 4, 21 and 22 turn to face their respective position on the drag ropes.

31. On the command GUARD, CLOSE ORDER – MARCH given by the guard commander or the gun commander, the seven movements are combined. A standard pause is observed between the movements.

#### **QUICK MARCH AFTER LIMBER UP**

32. On the command QUICK MARCH BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

- a. drag rope numbers and reverse drag rope numbers march forward nine paces and halt; and
- b. numbers 1, 2, 3, 4, 21 and 22 step off and take up their positions on the drag ropes.

33. On the command SQUAD – TWO, the drag rope and reverse drag rope numbers turn to the front.

34. On the command SQUAD – THREE, the disengaged hands are cut to the side.

35. On the command QUICK – MARCH given by the guard commander or the gun commander, the three movements are combined. A standard pause is observed between movements.

#### **FUNERAL DRILL – GENERAL**

36. For funerals, equipment consists of a field gun carriage, limber, two drag ropes and two reverse drag ropes. The gun carriage is fitted with a funeral board which has straps for securing the casket.

29. Au commandement « ESCOUADE — SIX », les servants de pièce se remettent au garde-à-vous.

30. Au commandement « ESCOUADE — SEPT » :

- a. les préposés aux cordes de manœuvre et au timon font demi-tour en tournant vers l'intérieur; et
- b. les n<sup>o</sup>1, 2, 3, 4, 21 et 22 se tournent pour faire face à leur position le long des cordes de manœuvre.

31. Au commandement « GARDE, FERMEZ LES RANGS — MARCHÉ », donné par le commandant de la garde ou par le chef de pièce, les sept mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

#### **MARCHE AU PAS CADENCÉ APRÈS L'ACCROCHAGE DE L'AVANT-TRAIN**

32. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, PAS CADENCÉ, MARCHÉ, ESCOUADE — UN » :

- a. les préposés aux cordes de manœuvre et aux cordes de retenue avancent de neuf pas et s'arrêtent; et
- b. les n<sup>o</sup>1, 2, 3, 4, 21 et 22 vont prendre position aux cordes de manœuvre.

33. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les préposés aux cordes de manœuvre et aux cordes de retenue tournent vers l'avant.

34. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les servants amènent près du corps la main dont ils ne se servent pas pour la manœuvre.

35. Au commandement « PAS CADENCÉ — MARCHÉ » donné par le commandant de la garde ou le chef de pièce, les trois mouvements sont combinés et séparés par une pause réglementaire.

#### **FUNÉRAILLES – GÉNÉRALITÉS**

36. Le matériel utilisé comprend un affût de canon, un avant-train, deux cordes de manœuvre et deux cordes de retenue. L'affût est muni d'une plateforme pourvue de courroies servant à assujettir le cercueil.

37. The gun crew consists of one junior officer or petty officer, 1st class (warrant officer) and 32 leading seamen/able seamen (corporals/privates). In a state funeral, four drag ropes and four reverse drag ropes and 28 additional personnel are required (see Figure 12A-4).

38. The gun crew are formed up, at either end of the gun carriage, facing inwards, in four or eight ranks as appropriate (see figures 12A-4 and 12A-5).

#### **FUNERAL DRILL – POSITIONING THE GUN CARRIAGE**

39. On the command FALL – IN, the gun crew take up their position beside the drag ropes.

40. On the command LEAD SECTION, ABOUT – TURN, the lead section acts as ordered.

41. On the command TAKE UP DRAG – ROPES:

- a. the drag ropes are taken up;
- b. the four personnel on the pole lower the pole to level the casket board; and
- c. numbers 17 and 18 and Numbers 27 and 28 link arms.

42. The gun carriage moves off at the quick march and is positioned to receive the casket. The gun carriage is positioned correctly when the rear section of the gun crew is just clear of the church entrance.

37. Le détachement comprend un officier subalterne ou un maître de 1<sup>re</sup> classe (adjudant) et 32 matelots de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes (caporaux et soldats). Dans le cas des funérailles d'État, on utilise quatre cordes de manœuvre et quatre cordes de retenue ainsi que 28 militaires supplémentaires (voir figure 12A-4).

38. Les servants de pièce se forment en ligne, sur quatre ou huit rangs selon le cas, aux deux extrémités de l'affût (voir figures 12A-4 et 12A-5).

#### **FUNÉRAILLES – MISE EN PLACE DE L’AFFÛT DE CANON**

39. Au commandement « RASSEMBLEMENT — MARCHÉ », les membres du détachement prennent place près des cordes.

40. Au commandement « SECTION DE TÊTE, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ », la section de tête exécute l'ordre reçu.

41. Au commandement « CORDES DE MANŒUVRE, RAMAS — SEZ » :

- a. les servants ramassent les cordes;
- b. les quatre hommes préposés au timon l'abaissent pour mettre la plate-forme de niveau; et
- c. les n<sup>o</sup> 17 et 18 et 27 ainsi que 28 se tiennent par le bras.

42. L'affût est amené au pas cadencé jusqu'à l'endroit où on doit y déposer le cercueil. L'affût est à l'endroit désigné lorsque la section de queue dépasse tout juste le portail de l'église.

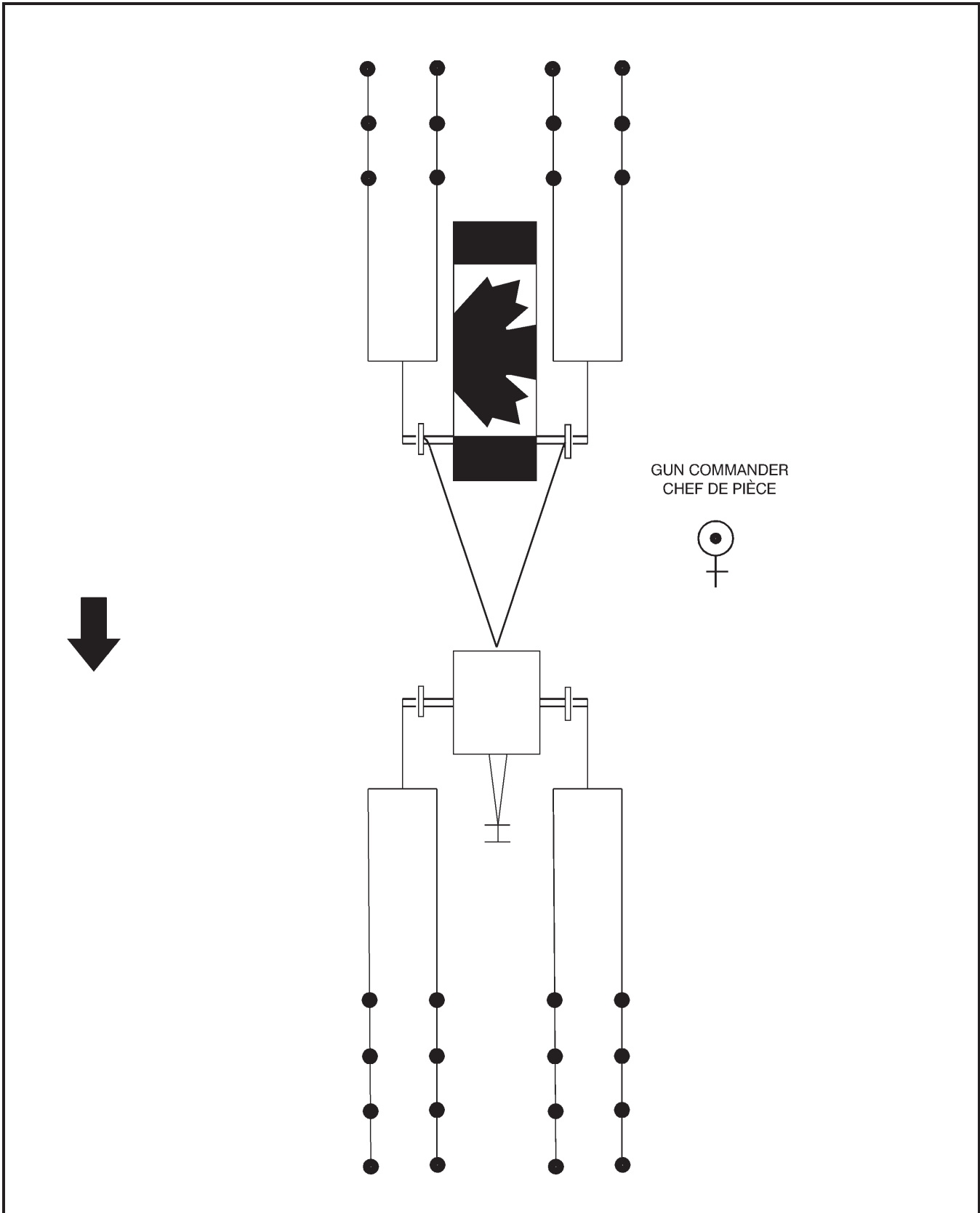


Figure 12A-4 Naval Gun Crew – State Funeral  
Figure 12A-4 Détachement du canon de marine – Funérailles d’État

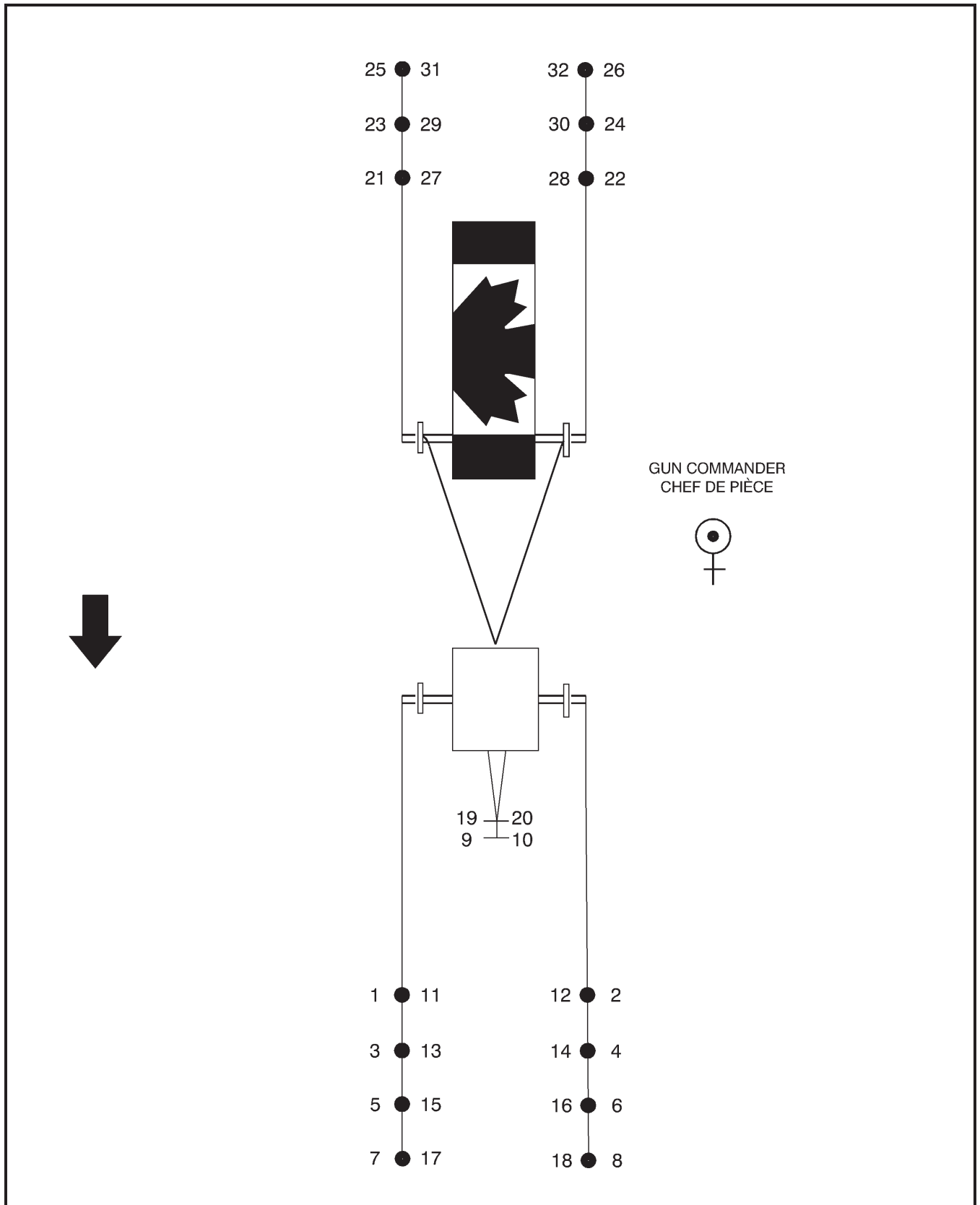


Figure 12A-5 Naval Gun Crew – Military Funeral  
 Figure 12A-5 Détachement du canon de marine – Funérailles militaires

### **FUNERAL DRILL – RECEIVING THE CASKET**

43. On the command LEAD SECTION, ABOUT – TURN, the lead section:

- a. about turns; and
- b. changes hands on the drag ropes.

44. On the command REAR SECTION, THREE PACES RIGHT AND LEFT CLOSE – MARCH, the rear section act as ordered.

45. On the command REAR SECTION, ONE PACE FORWARD – MARCH, the rear section act as ordered.

46. On the command REAR SECTION, INWARDS – TURN, the rear section act as ordered.

47. The gun carriage is now ready to receive the casket.

48. When the casket has been secured and the bearer party are in position alongside the gun carriage, on the command LEAD SECTION, ABOUT, REAR SECTION, RIGHT AND LEFT – TURN, the gun crew turn to face the front and the lead section change hands on the drag ropes.

49. On the command REAR SECTION, THREE PACES RIGHT AND LEFT CLOSE – MARCH, the rear section act as ordered.

50. The gun carriage is now ready to move off.

51. While the gun carriage is moving, the rear section shall keep the reverse drag ropes taut.

### **FUNERAL DRILL – REMOVAL OF THE CASKET**

52. After the gun carriage is halted, the command LEAD SECTION, ABOUT – TURN is given.

53. On the command REAR SECTION, THREE PACES RIGHT AND LEFT CLOSE – MARCH, the rear section act as ordered.

### **FUNÉRAILLES – MISE EN PLACE DU CERCUEIL**

43. Au commandement « SECTION DE TÊTE, DEMI-TOUR, TOUR — NEZ », la section de tête :

- a. fait demi-tour; et
- b. passe les cordes d'une main à l'autre.

44. Au commandement « SECTION DE QUEUE, TROIS PAS VERS LA DROITE ET VERS LA GAUCHE — MARCHÉ », la section de queue exécute l'ordre donné.

45. Au commandement « SECTION DE QUEUE, UN PAS VERS L'AVANT — MARCHÉ », la section de queue exécute l'ordre donné.

46. Au commandement « SECTION DE QUEUE, VERS L'INTÉRIEUR, TOUR — NEZ », la section de queue exécute l'ordre donné.

47. L'affût est alors prêt à recevoir le cercueil.

48. Lorsque le cercueil est bien attaché et que les porteurs ont pris place le long de l'affût, on donne alors le commandement « SECTION DE TÊTE, DEMI-TOUR, SECTION DE QUEUE À DROITE ET À GAUCHE, TOUR — NEZ ». Les servants se tournent pour faire face vers l'avant et les membres de la section de tête passent les cordes d'une main à l'autre.

49. Au commandement « SECTION DE QUEUE, TROIS PAS VERS LA DROITE ET VERS LA GAUCHE — MARCHÉ », la section de queue exécute l'ordre donné.

50. L'affût est alors prêt pour le départ.

51. Pendant que l'affût est en mouvement, les membres de la section de queue s'assurent que les cordes de retenue demeurent tendues.

### **FUNÉRAILLES – ENLÈVEMENT DU CERCUEIL**

52. Après l'arrêt de l'affût, on donne le commandement « SECTION DE TÊTE DEMI-TOUR, TOUR — NEZ ».

53. Au commandement « SECTION DE QUEUE, TROIS PAS VERS LA DROITE ET VERS LA GAUCHE — MARCHÉ », la section de queue exécute l'ordre donné.

54. On the command REAR SECTION, ONE PACE FORWARD – MARCH, the rear section act as ordered.

55. On the command REAR SECTION, INWARDS – TURN, the rear section act as ordered.

56. The casket now is removed from the gun carriage.

54. Au commandement « SECTION DE QUEUE, UN PAS VERS L'AVANT — MARCHÉ », la section de queue exécute l'ordre donné.

55. Au commandement « SECTION DE QUEUE, VERS L'INTÉRIEUR, TOUR — NEZ », la section de queue exécute l'ordre donné.

56. On enlève alors le cercueil de l'affût.

